

# Rapport annuel

2013



Il paraît que les motards  
sont des **hommes**, des **vrais**...

Il paraît que les motards  
sont les **rois** du **bitume**.

Pour en **décoder** les dangers...

Il paraît que les motards  
ne pensent qu'à **leur gueule**.

Quand il faut **l'ouvrir**...

Il paraît que les motards  
sont **sans limites**.

Pour la **solidarité**...

**P**arce qu'on leur contestait la liberté de rouler, les Motards en Colère ont rassemblé 40 000 conducteurs de cyclo, de scooter, de moto pour créer une assurance à part. Une assurance qui répond à leurs besoins, à leurs pratiques, à leur éthique.

- Une assurance ouverte au plus grand nombre, quels que soient le profil, la machine, les antécédents.
- Une assurance solidaire, qui refuse l'hypersélection et aide les jeunes à débiter en 2 et 3-roues à moteur.
- Une assurance exigeante, qui indemnise ses assurés sur la base du droit commun.
- Une assurance responsable, qui met à la portée de chacun les garanties essentielles à sa protection.
- Une assurance équitable, dont les tarifs sont justes, car le juste reflet de la réalité des risques.

La création de cette mutuelle, la Mutuelle des Motards, par ses 40 000 membres fondateurs, c'était en 1983, d'abord dans la rue. Puis avec l'aide de nos consœurs du GEMA, qui ont su voir, au delà des vitupérations urbaines des blousons noirs, la légitime révolte et l'élan mutualiste qui ont scellé les fondations du mouvement motard.

Depuis trois décennies, les membres successifs du conseil d'administration on su porter le projet de nos fondateurs, et le réinventer afin qu'il garde toute sa modernité : à l'heure où les nouvelles mobilités réinventent la rue, la ville, la route, nos raisons d'agir pour une pratique routière raisonnée et un partage de la route respectueux de chaque usager, quelle que soit sa fragilité, n'ont jamais été aussi actuelles.

Cette liberté, nous l'assumons. Nous l'assurons.

## Le Conseil d'administration

## Les membres du Conseil d'administration

### Président



Patrick Jacquot

### Vice-présidents



Alain Borie



Thierry Diller



Christophe Boutinon



Patrick Cazaux



Guillaume Chocteau



Bernard Frayssinhes



Nicolas Lacourte



Philippe Guieu-Faugoux



Cécile Larrouitis



Jean Murat



Antoine Staffelli



Léopold Talou



Érick Tessier

### Administrateurs élus des salariés



Éric Fouilloux



Graciella Jacob

## La direction



Patrick Jacquot  
Directeur général



Rémi Guibal  
Directeur général adjoint



Françoise Valigny  
Secrétaire général

Christophe BOUTINON président de la Commission Permanente Communication  
Thierry DILLER président de la Commission Permanente Technique  
Alain BORIE président de la Commission Permanente Délégations  
Guillaume CHOCTEAU président de la Commission Permanente Politique Indemnisation  
Philippe GUIEU-FAUGOUX président du Comité d'Audit

Il paraît que les motards  
sont des **hommes**, des **vrais**...

Il paraît que les motards  
sont les **rois** du **bitume**.

Pour en **décoder** les dangers...

Il paraît que les motards  
ne pensent qu'à **leur gueule**.

Quand il faut **l'ouvrir**...

Il paraît que les motards  
sont **sans limites**.

Pour la **solidarité**...

# Sommaire

7

▶ La Mutuelle en chiffres

II

▶ Rapport de gestion

- ▶ Les éléments de contexte
- ▶ Les perspectives
- ▶ La responsabilité sociétale de l'entreprise
- ▶ Les informations en matière de gouvernance

33

▶ Rapports du commissaire aux comptes

- ▶ Rapport général
- ▶ Rapport spécial

38

▶ Annexe 1 - États comptables

46

▶ Annexe 2 - États réglementaires

# La Mutuelle en chiffres

**3,3 %**  
de hausse du chiffre d'affaires

Moins forte qu'en 2012 (+ 7 %) la hausse du chiffre d'affaires de la Mutuelle se poursuit en 2013, malgré un marché du 2-roues toujours en baisse (- 12,7 %).

**2,8 M€**  
d'économies

Les dépenses sont maîtrisées et le taux de frais généraux de la Mutuelle passe sous la barre des 40 %, à 39,8 % (contre 40,9 % en 2012, et 42,87 % en 2011). L'entreprise a réalisé d'importantes économies : 2,8 M€ par rapport au budget.

**61 %**  
de S/C

Avec un rapport sinistres/cotisations stable (61 %, comme en 2012), la Mutuelle confirme sa maîtrise du risque 2 et 3-roues à moteur.

**3,71**  
de solvabilité

Avec une marge de solvabilité de 3,71 à fin 2013, la Mutuelle couvre près de quatre fois son risque. Un indicateur stable par rapport à 2012 (3,81).

**90 %**  
de placements responsables

La Mutuelle progresse dans la sélection de ses placements avec 90 % d'investissements socialement responsables (ISR).



## 416

### salariés

L'effectif de la Mutuelle affiche un léger repli en 2013 (- 2,8 %), avec 416 collaborateurs (286 au siège et 130 en région). La mobilité interne se poursuit : 14 collaborateurs en ont bénéficié en 2013.



## 88

### délégués bénévoles

Sociétaires mandatés par le conseil d'administration, et relais sur le terrain des orientations stratégiques, les délégués bénévoles sont répartis dans 52 délégations, dont 15 délégations nomades.



## 27,2 %

### de jeunes conducteurs

La part des motards et scooteristes de moins de 25 ans ne cesse de croître dans les affaires nouvelles. En 2013, 27,2 % des contrats 2 et 3-roues souscrits dans l'année l'ont été par des jeunes conducteurs (26,1 % en 2012).



## 300 000

### contrats

Au 31 décembre, le portefeuille de la Mutuelle rassemble 303 065 contrats, dont 252 631 moto et scooter (125 et gros cubes) et 15 507 contrats cyclo.



## 1

### magazine pour tous

En 2013, La Mutuelle renforce le lien avec ses sociétaires en lançant Commuters, véritable trait d'union entre chaque membre de la communauté. Adressé à 100 % des sociétaires, ce nouveau magazine est réalisé avec Moto Magazine, filiale à 50/50 de la Mutuelle et de la FFMC.

# Rapport de gestion

## Sommaire

### LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- **LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2013**
- **L'ACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE**
  - La production
  - La gestion des sinistres
  - Les provisions techniques
  - La réassurance
  - Les frais généraux
  - Les frais de recherche et développement
- **LA GESTION FINANCIÈRE**
  - Les résultats des placements financiers
  - Les filiales et participations
  - Le résultat exceptionnel
- **L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**
  - Le report à nouveau déficitaire
  - Le résultat
- **LES FONDS PROPRES**
  - Le fonds d'établissement
  - Le fonds de développement
  - Les droits d'adhésion
  - La réserve de capitalisation
- **LA MARGE DE SOLVABILITÉ**
- **LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

### LES PERSPECTIVES

### LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

### LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

## LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2013

#### ● Le contexte marché

Avec un pouvoir d'achat des ménages durablement contraint, les investissements sont reportés, voire annulés. Ainsi, à l'instar du marché automobile, le marché du 2-roues enregistre, en 2013, un fort recul de ses ventes neuves, pénalisant tout le secteur.

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, le **marché du 2-roues à moteur neuf** se contracte en 2013. Tous les segments sont touchés : - 9,4 % pour les gros cubes, - 22 % pour les 125, - 16,6 % pour les cyclos. - 14,2 % pour les TQM (Trois et quatre roues à moteur, hors 3-roues). Une nouvelle fois, l'unique segment à résister face à la crise reste celui des 3-roues, avec 11 275 immatriculations, contre 10 806 en 2012 (+ 4,3 %). Avec 278 057 immatriculations tous segments confondus (cyclos, 125, gros cubes, 3-roues, TQM), le marché des 2 et 3-roues neuf perd en 2013 plus de 46 000 unités, soit 14,4 % sur un an. Malgré sa forte baisse, le marché du cyclo neuf est désormais le seul à se maintenir au-dessus de la barre symbolique des 100 000 immatriculations, avec 106 136 unités.

**Deuxième segment** le plus important du marché du neuf, **celui des gros cubes** enregistre 91 865 immatriculations (101 353 un an plus tôt) : un repli comparable à celui enregistré en 2012 (- 8 %). Toutefois, certaines familles souffrent davantage que d'autres. La demande de roadsters, cœur de marché du segment, s'essouffle mais ne s'effondre pas tandis que les familles des sportives et des routières connaissent un fort déclin (plus de 20 % de baisse des volumes). Les scooters gros cubes, épargnés en 2012 grâce à un important renouvellement de l'offre, marquent aussi le pas en 2013 (-14,8 % d'immatriculations).

En marge de l'assemblée générale 2013 de la Mutuelle des Motards, le photographe Luc Jennepin a posé un studio éphémère. Dans son viseur : représentants des sociétaires, délégués bénévoles, administrateurs. Militants.



A l'inverse, **d'autres familles de 2-roues**, comme les trails et les customs réussissent à maintenir leurs volumes, voire même enregistrer une hausse de leurs ventes. Dans un marché de plus en plus clivé, les marques premium enregistrent des performances enviables face aux constructeurs généralistes, particulièrement frappés par la conjoncture. De même, les **cylindrées intermédiaires**, séduisantes par leurs performances et leur tarif réduit, devraient à terme bénéficier de l'élargissement de l'offre impulsée par l'arrivée du nouveau permis en 2014.

Concernant l'occasion, bien que difficilement quantifiable en raison d'une majorité de transactions réalisées de particuliers à particuliers, le marché reste de l'avis général nettement plus dynamique. Confirmation de la tendance observée en 2012, les constructeurs multiplient les transactions de véhicules d'occasion avec leurs réseaux de concessionnaires.

**Dans cette conjoncture, malgré des résultats commerciaux en deçà de nos objectifs, la Mutuelle voit son activité progresser et ses frais généraux s'infléchir sous la barre des 40 %, conformément aux engagements pris par le Conseil d'administration et la Direction générale.**

La sinistralité routière continue de s'améliorer en 2013 par rapport à l'année précédente, tant au niveau des accidents corporels (- 6,6 %) qu'au niveau des accidents mortels (baisse de 11 % des tués à 30 jours) selon les estimations provisoires de l'ONISR (observatoire national interministériel de la sécurité routière). Des résultats auxquels contribue la diminution de la sinistralité des conducteurs de 2-roues (- 3 % de tués sur un an en moto, - 14 % en cyclo). Sur la période 2010-2013, la baisse de la mortalité par catégorie d'usagers est la plus forte chez les conducteurs de cyclos (- 38 %), d'automobiles (- 24 %) et de motos (- 9 %), devant les conducteurs de poids-lourds (- 6 %), les piétons (- 6 % également) et les cyclistes (- 3 %).

## ● Contexte Entreprise

La Mutuelle continue à remplir sa mission d'accueil de tous les conducteurs de 2 et 3 roues à moteur, sans discrimination.

Dans ce contexte, les sociétaires de la Mutuelle se distinguent à nouveau par leur esprit de responsabilité : dans 71 % des accidents avec tiers, leur responsabilité n'est pas engagée, contre 70,2 % des cas en 2012. Un comportement qui renforce notre modèle assurantiel basé sur l'accompagnement, la transmission et la prévention des risques, et renforce notre stratégie.

**Seul opérateur assureur 100 % dédié aux 2-3 roues à moteur et à leurs conducteurs, la Mutuelle des Motards s'adresse à 100 % du marché.**

Ainsi, **déployer notre expertise et notre offre vers tous nos publics** : c'est dans ce but que nous avons développé notre filiale Le Courtier du Motard (LCDM), qui contribue désormais sensiblement aux résultats obtenus, au terme de l'exercice 2013. Dans le même esprit, le Conseil d'administration a décidé de la création d'une marque spécifiquement dédiée à l'assurance des 2 et 3-roues à moteur à usages professionnels, dont le nom de code est « **AMDM Pro** », en cours de développement au sein de la Direction des Partenariats.

Parallèlement, la Mutuelle s'est engagée en 2013 dans **l'évolution en profondeur de son modèle commercial**, afin de positionner ses acteurs et de valoriser son expertise unique sur l'ensemble des segments du marché, en ligne directe avec sa stratégie marketing.

Fondée sur la prise en compte des modes de vie et des besoins qui en découlent, celle-ci nous a permis d'identifier les différents univers de besoins des conducteurs de 2 et 3 roues à moteur. Une stratégie qui impacte désormais l'organisation de l'ensemble du réseau commercial de la Mutuelle (bureaux régionaux et siège), afin d'affirmer notre position de leader technique et de spécialiste, ainsi que notre politique de militant assureur, opérateur le plus ouvert à la diversité des risques et des conducteurs de 2 et 3RM.

# Rapport de gestion

**Autre tournant de notre histoire**, l'année 2013 reste marquée par la création de « *Commuters* », magazine qui, pour la première fois depuis le « *Pavé dans la Mare* » en 1983, à la création de la Mutuelle, s'adresse à 100 % des sociétaires. Synthèse de l'expertise accumulée par nos services et les Editions de la FFMC, filiale commune à la Mutuelle et à la Fédération Française des Motards en Colère, « *Commuters* » rétablit le lien qui avait disparu entre la Mutuelle et une majorité de ses sociétaires, non abonnés à *Moto Magazine*, et donc non lecteurs de « *Passion Mutuelle* » ou non destinataires de « *Pratique 125* ». Outil de communication, outil d'information, outil de fidélisation qui donne à voir notre action et guide nos sociétaires dans la réponse par nos produits et services à leurs besoins, « *Commuters* » s'affirme également comme un nouveau débouché pour les Editions de la FFMC, dans un contexte de crise prolongée de la presse papier. A ce titre, parallèlement à la co-conception de ce nouveau magazine, l'année 2013 a été marquée par la re-dynamisation de la promotion de l'abonnement de « *Moto Magazine* » auprès des sociétaires.

L'année sociale, en termes d'effectifs, c'est à fin décembre 416 salariés (286 au siège et 130 en région) dont 140 cadres, pour une moyenne d'âge de 41,79 ans. Les femmes représentent 60,34 % de l'effectif global. 68,5 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel.

L'effectif est légèrement en baisse en 2013, il diminue de 2,80 % par rapport à 2012, (416 salariés contre 428 fin 2012). Sur l'année, 20 personnes ont été embauchées. La mobilité interne se poursuit, puisque 14 collaborateurs en ont bénéficié en 2013.

Les cadres représentent 31,5 % de l'effectif (contre 43,1 % dans le secteur selon l'observatoire des métiers de l'assurance), dont 56% de femmes, contre 53 % à fin 2012.

En 2013, la part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle (dépenses imputables) atteint 2,86% (1,72 % en 2012). Le budget consacré à la formation se situe bien au delà de ce que prévoient la loi (0,9 %) et la Convention Collective Nationale (1,5 %).

En 2013, l'engagement formation est important et représente au global un investissement de 273 k€ (hors salaires), contre 200 k€ en 2012 pour 7 359 heures de formation dispensées en 2013, contre 3 372 heures en 2012. Plus d'un collaborateur sur deux a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année.



Un investissement important a été consenti sur les formations liées au management avec la poursuite de la mise en place de parcours managers ainsi que la formation de l'ensemble des managers pour accompagner la refonte des Entretiens Annuels d'Evaluation.

Comme en 2012, **le plan de formation 2013** a été élaboré selon 3 axes : le management (56 % du budget), le renforcement de nos compétences métier et l'accompagnement des évolutions **technologiques, techniques et réglementaires** (23 % du budget), les actions de formation liées à nos spécificités et autour de l'affirmation de nos valeurs (15 % du budget).

Le taux d'accès, selon le sexe, reste conforme à notre accord d'entreprise, puisqu'il est de 56 % pour les femmes et 53 % pour les hommes. Quant au taux d'accès des plus de 50 ans, il répond à l'objectif fixé dans le Plan d'action Seniors. En effet, en s'élevant à 60 %, il est plus élevé que le taux d'accès global. Concernant le Droit Individuel à la Formation (DIF), environ 14 k€ de dépenses (hors salaires) ont permis de répondre aux demandes de 6 collaborateurs et de financer 227 heures de DIF.

En matière de dialogue social, un accord contrat génération a été signé avec les partenaires sociaux en 2013. Celui-ci a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes et de développer le maintien dans l'emploi des séniors. Cet accord permettra un meilleur échange intergénérationnel. **L'accord égalité hommes femmes** a également été reconduit en 2013 pour une durée de trois ans.

Concernant la diversité, la Mutuelle a intégré deux salariés dans le cadre du programme GEMA Handicap. Notre politique de gestion des travailleurs handicapés permet à la Mutuelle de respecter la législation, qui impose désormais d'employer 6 % de travailleurs en situation de handicap.

En 2013, sur le plan organisationnel, la Mutuelle des Motards poursuit la structuration de la Direction des Opérations. Parallèlement à sa démarche d'évolution du modèle commercial, l'entreprise se dote d'un nouveau Responsable Indemnisation, qui intègre la Mutuelle avec pour objectif de développer notre professionnalisme et nos savoirs faire en matière de règlement sinistres.

Enfin, le projet de construction **MUTOPIA**, notre futur siège social, entre dans une nouvelle phase en 2013 avec le passage d'étapes cruciales. Conformément à l'ingénierie de financement décidée par le conseil d'administration, la Mutuelle sera à la fois copropriétaire de MUTOPIA, en plaçant dans le projet le fruit de la vente de son siège actuel, et locataire, l'entreprise conservant ainsi toute latitude pour investir dans ses projets de développement et répondre aux exigences de Solvabilité II.

**Le pool d'investisseurs** du projet est officiellement constitué et rassemble comme prévu des financeurs de l'Économie Sociale : Midi Foncière 3 (fonds créé par la Caisse d'Épargne, financeur de Mutoxia à 40 %), la Caisse des Dépôts et Consignation (financeur à 29,25 %), la Mutuelle des Motards (financeur à 29,25 %) et la SERM (Société d'Équipement de la Région de Montpellier, financeur à 1,5 %).

En octobre 2013, le permis de construire est délivré par la mairie de Pérols, commune sur le territoire de laquelle se situe la ZAC où la Mutuelle a choisi d'implanter son nouveau siège, aux portes Sud de Montpellier. Finalement baptisée ODE et labellisée Eco Cité, cette ZAC, qui deviendra le cœur de l'Agglomération montpelliéraine à l'horizon 2020-2030, appuie son développement sur une logique de mixité des fonctions urbaines (multimodalité des transports avec priorité donnée aux transports en commun) et de revalorisation des espaces naturels. Une démarche renforcée par la qualité environnementale du projet MUTOPIA : conçu par l'architecte audois Jacques Ferrier, le futur siège de la Mutuelle développera une surface de plancher globale de 9000 m<sup>2</sup>, répondant aux critères de la labellisation HQE Effinergie +.

Fin 2013, la Société d'actions simplifiée (SAS) « Mutoxia Construction », rassemblant les investisseurs du projet, est créée. Sa constitution facilitera la gestion financière du bâtiment. Enfin, le 18 décembre 2013, sont tour à tour signés le compromis de vente du terrain, le contrat de promotion immobilière (c'est à dire de construction du bâtiment) et le bail. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2014, pour une livraison fin 2015 et un emménagement fin 2015 ou tout début 2016.

## L'ACTIVITÉ ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 15 février 2014 pour établir le rapport de gestion.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2013 sont détaillées ci-après.

### ● La production

#### Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante :

	Fin 2011	Fin 2012	Variation 2012/2011	Fin 2013	Variation 2013/2012
Nombre de sociétaires	216 528	219 509	1,4 %	219 569	0 %
Contrats par sociétaire	1,37	1,39	0,9 %	1,38	0 %

Au cours de l'année 2013, le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire ont connu une phase de stabilisation.



## Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

Contrats en cours	Fin 2011	Fin 2012	Variation 2012/2011	Fin 2013	Variation 2013/2012
Moto	248 572	252 533	1,6 %	252 631	0 %
Cyclo	10 670	13 629	27,7 %	15 507	13,8 %
Auto	36 667	36 502	- 0,4 %	34 927	- 4,3 %
<b>Total</b>	<b>295 909</b>	<b>302 664</b>	<b>2,3 %</b>	<b>303 065</b>	<b>0,1 %</b>

Dans cette conjoncture de marché 2013 toujours très difficile où les effets de la crise économique et de la concurrence se font toujours sentir, 58 052 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 5 % de moins qu'en 2012.

Parallèlement, 57 651 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliation en augmentation de 6 % par rapport à 2012.

Les affaires nouvelles Moto sont en recul de 4 % par rapport à 2012. Elles représentent 76 % de l'activité de souscription de contrats.

Le portefeuille Moto est stable par rapport à 2012 et représente 83 % des contrats en portefeuille. La proportion des contrats Gros Cubes et 125 cm<sup>3</sup> reste stable représentant respectivement 77 % et 23 % des contrats Moto en portefeuille.

Grâce au nouveau contrat Urban Scoot, les affaires nouvelles Cyclo ont encore progressé en 2013, permettant à ce portefeuille d'augmenter de 14 %. Le portefeuille Cyclo représente 5 % des contrats en portefeuille.

Le portefeuille Auto recule en 2013 de 4 % et représente 12 % des contrats en portefeuille.

Le portefeuille tout type de contrats confondus est stable sur 2013.

A cette activité s'ajoutent les 1 884 contrats souscrits au travers de notre offre Multirisque Habitation en partenariat avec l'AGPM dont environ 8 % de nos sociétaires sont équipés à fin 2013.

## Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2013 (avec l'acceptation) sont de 94,262 millions d'euros, en augmentation de 3,3 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Cotisations	2011 (en k€)	2012 (en k€)	Variation 2012/2011	2013 (en k€)	Variation 2013/2012
Moto	69 625	74 011	6,3 %	76 112	2,8 %
Cyclo	2 356	3 592	52,5 %	4 516	25,7 %
Auto	12 998	13 674	5,2 %	13 634	- 0,3 %
Multirisque habitation	221	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>85 200</b>	<b>91 227</b>	<b>7,1 %</b>	<b>94 262</b>	<b>3,3 %</b>

Ces chiffres sont la traduction d'une progression des primes moyennes en 2013 de 3 %. Cette évolution est liée aux mesures tarifaires 2013 et à l'entrée en portefeuille d'une plus grande proportion d'affaires nouvelles et de contrats souscrits via les canaux de distribution web et courtage, dont les primes moyennes sont supérieures.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1<sup>er</sup> avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2013 s'élèvent à 94,604 millions d'euros contre 92,634 millions d'euros en 2012, soit une évolution des primes émises de 2,1 %.

# Rapport de gestion

## ● La gestion des sinistres

Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous.

### Les fréquences

Les fréquences présentées dans le tableau ci-après correspondent aux fréquences des sinistres par type de contrat toutes garanties confondues.

	Fin 2011	Fin 2012	Variation 2012/2011	Fin 2013	Variation 2013/2012
Moto	5,96 %	5,33 %	- 10,6 %	5,05 %	- 5,3 %
Cyclo	14,49 %	15,23 %	5,1 %	14,27 %	- 6,3 %
Auto	18,42 %	17,37 %	- 5,7 %	17,71 %	2,0 %

Avec le niveau le plus faible de l'histoire de notre Mutuelle, **la fréquence des sinistres Moto** est en amélioration de plus de 5 % en 2013. **La fréquence des sinistres Cyclomoteur**, est également en amélioration de 6 %, alors qu'elle s'était dégradée en 2011 et 2012. **La fréquence des sinistres Auto** est en dégradation de 2 % par rapport à 2012.



## La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

En milliers d'euros	MOTO	CYClo	AUTO	MRH	TOTAL
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	76 112	4 516	13 634		94 262
<b>SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2013</b>					
Montant de la charge	44 447	4 347	8 498		57 292
Rapport S/C 2013	<b>58 %</b>	<b>96 %</b>	<b>62 %</b>		<b>61 %</b>
Rapport S/C 2012	59 %	97 %	61 %		61 %
<b>BONI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS</b>					
Montant des boni(-) mali(+) dégagés	- 3 564	357	- 334	- 131 %	- 3 672
Rapport boni / mali 2013	- <b>5 %</b>	<b>8 %</b>	- <b>2 %</b>		- <b>4 %</b>
Rapport boni / mali 2012	- 8 %	3 %	0 %		- 6 %
<b>CHARGES SINISTRES TOTALES</b>					
Montant de la charge	40 883	4 704	8 164	- 131 %	53 620
Rapport S/C 2013	<b>54 %</b>	<b>104 %</b>	<b>60 %</b>		<b>57 %</b>
Rapport S/C 2012	51 %	100 %	61 %		54 %

### a) Charge sinistres - année de survenance 2013

La charge sinistres de l'exercice de survenance 2013, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 60,78 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- inférieur à celui prévu au budget (62,99 %) ;
- très proche de celui observé en 2012 (60,60 %).

Elle appelle les commentaires suivants :

Outre la poursuite de la baisse des fréquences en Moto et en Cyclo, les coûts moyens sont

globalement stables sur la Moto et l'Auto. Ils sont en augmentation en Cyclo, principalement due à la survenance de trois sinistres graves.

En 2013, il y a 3 dossiers réassurés (priorité 500 k€) pour un montant total de 7,621 millions d'euros avant réassurance et 2,359 millions d'euros après réassurance (priorité + franchise). En 2012, cette charge gros dossiers nette de réassurance était nettement plus importante (montant : 4,216 millions d'euros pour 5 dossiers).

### b) Charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2013, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de 3,672 millions d'euros qui représente 3,90 % des cotisations acquises.

Ce boni est inférieur à celui de l'année précédente (5,760 millions d'euros).

L'analyse de ces bonis 2013 sur exercices de survenance antérieurs appelle les remarques suivantes :

- Les gros dossiers de l'année de survenance 2012 ressortent globalement en mali d'un montant de 7,812 millions d'euros. Ce mali après participation des assureurs laisse une charge sur gros dossiers d'un montant de 1,572 million d'euros. Cette charge gros dossiers 2012 a limité fortement le boni de liquidation de l'exercice de survenance 2012, qui s'élève à seulement 1,404 million d'euros.
- Les dossiers tardifs de l'exercice de survenance 2012 enregistrés sur l'exercice 2013 sont plus nombreux que la tendance des exercices antérieurs. Ils créent une charge de 4,364 millions d'euros couverte par une reprise de provision de 4,295 millions d'euros. Ainsi au 31 décembre 2013, il n'y a pas de boni sur la reprise des tardifs, contrairement aux années précédentes.

# Rapport de gestion

## ● Les provisions techniques

### La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2013, la provision pour frais de gestion sinistres augmente de 74 k€ par rapport au 31 décembre 2012. Elle s'élève à 5,488 millions d'euros et représente 4 % de la provision pour sinistres à payer (stable par rapport à fin 2012).

### La provision pour risques en cours

L'exercice de survenance 2011 avait été marqué par une forte sinistralité confirmée vu à fin 2012. Dans ces circonstances exceptionnelles, deux demandes de dérogation de calcul avaient été accordées en 2011 et 2012 par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Résolutions (calcul sur la base des quatre derniers exercices).

Au 31 décembre 2013, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 3,561 millions d'euros contre 3,187 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une dotation sur l'exercice de 374 k€.

### La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2013, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.



## ● La réassurance

### L'architecture de réassurance

Au cours de l'exercice 2012, l'architecture de réassurance, mise en place par la Direction est la suivante :

#### AMDM - Récap des traités 2013

Traité	Durée	Catégorie	Branches	Priorité	Garantie	Aggregate	Limite de garantie
AMDM	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto S/Jacente	Auto toutes catégories RC des particuliers	500 000	500 000	1 900 000	6 000 000
GEMA 8312-02 1 <sup>re</sup> tranche	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises Attentats	1 000 000	3 000 000		
2 <sup>e</sup> tranche	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	Auto toutes catégories RC des particuliers RC des entreprises	4 000 000	5 000 000		
3 <sup>e</sup> tranche	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	RC auto RC des particuliers RC des entreprises  Sinistre exceptionnel applicable à l'ensemble des cédantes (GEMA)	9 000 000   100 000 000	illimitée (*)   250 000 000		
6847-01	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	Corporelle Conducteur	350 000	750 000		8 250 000
Géma	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	Terrorisme Risques petits et moyens	2 000 000	18 000 000		
1 274	Du 01/01/13 au 31/12/13	Auto-Moto	Terrorisme Risques petits et moyens	20 000 000	illimitée		

(\*) Pour les affaires nouvelles ou mouvementées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 passage d'une garantie illimitée à une limitation à 100 000 000 Euros

RC Auto Corporel : illimitée

RC Matériel et immatériel : limitée à 100 000 000 Euros

Les traités GEMA sont des couvertures " multi-cédantes ".

Le plan de réassurance en 2013 a évolué par rapport à 2012 sur les points suivants :

- **Les traités AMDM sous-jacents** : Les différentes caractéristiques du traité sont restées inchangées à l'exception du taux de cession passé d'un taux fixe à un taux variable.
- **Les traités GEMA** : En 2013, la priorité de la tranche illimitée des petites mutuelles a été portée de 8 à 9 millions d'euros. Dans le même temps, la tranche 2 a vu sa portée augmenter de 1 million d'euros pour atteindre la nouvelle priorité de l'illimitée. Le reste de l'architecture des traités GEMA est inchangé.

### Les sinistres importants

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie responsabilité civile corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de chacun d'entre eux, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2011	2012	2013
Nombre de sinistres	17	17	14
Charge sinistres brute	24 377	12 126	10 847
Participation réassureurs	- 16 094	- 4 935	- 5 262
Charge sinistres nette	8 283	7 191	5 585
Cotisation acquise de l'exercice	85 200	91 277	94 262
S/C brut	28,6 %	13,3 %	11,5 %
S/C net	9,7 %	7,9 %	5,9 %

La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 11,5 % du chiffre d'affaires contre 13,3 % pour l'exercice 2012 (vue à fin 2012). 2013 est un exercice au cours duquel 14 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 17 en 2012 (vue à fin 2012). Après réassurance, la part des sinistres supérieurs à 152 k€ en 2013 est de 5,9 % pour 7,9 % en 2012 (vue à fin 2012).

# Rapport de gestion

## Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 2,017 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

• Cotisations cédées	+ 7 039 k€
• Prestations cédées	- 1 944 k€
• <u>Variation des provisions pour sinistres cédées</u>	- 3 078 k€
TOTAL	+ 2 017 k€

Soit + 2,1 % des cotisations acquises

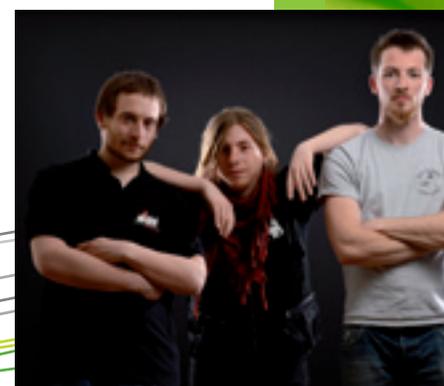
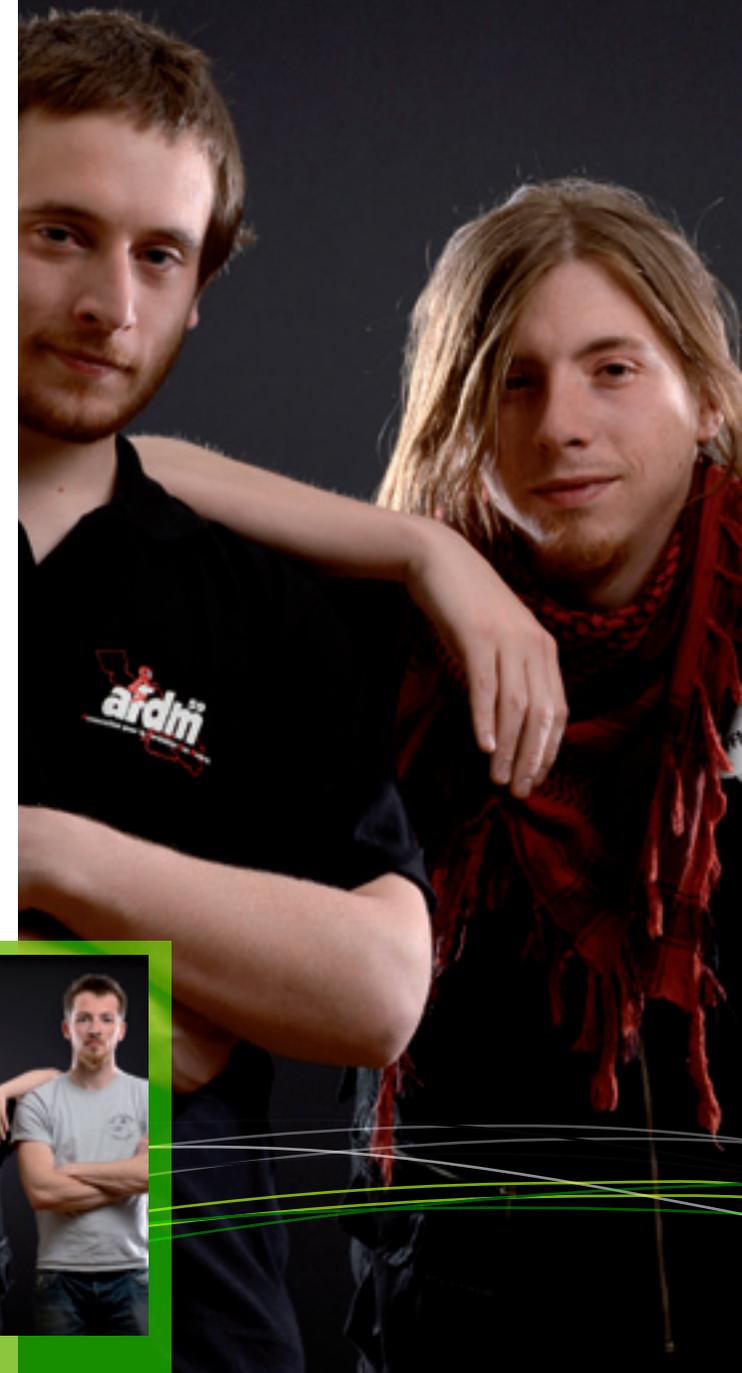
## ● Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2011	2012	2013
par rapport aux produits techniques	42,87 %	40,64 %	39,85 %
% frais de gestion sinistres	8,93 %	8,27 %	8,22 %
% frais d'acquisition	19,91 %	18,13 %	16,28 %
% frais d'administration	11,20 %	11,32 %	12,11 %
% autres charges techniques	2,83 %	2,92 %	3,24 %

Sur l'exercice 2013, le ratio de frais généraux diminue pour la deuxième année consécutive et passe de 40,64 % à 39,85 %. Grâce à la mise en œuvre d'un pilotage des dépenses initié par la Direction, les dépenses ont fait l'objet d'arbitrages drastiques pour être ajustées en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires constatée en 2013. Ainsi, c'est une économie de 2,845 millions d'euros qui a été réalisée par rapport au budget prévisionnel 2013. Les frais généraux ont augmenté au cours de 2013 de 0,6 % alors que le chiffre d'affaires augmentait dans le même temps de 3,3 %.

Au titre de l'exercice 2013, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 364 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.



## ● Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2013 ont permis de poursuivre les projets lancés en 2012. Ils concernent la sécurité des motards, le développement d'outil informatique et les travaux de recherches mathématiques appliquées aux sciences économiques et études actuarielles.

Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) s'élèvent à 305 k€.

## LA GESTION FINANCIÈRE

### ● Les résultats des placements financiers

#### Rendement financier

Dans cette conjoncture économique dégradé, la performance financière du portefeuille en 2013 est de 3,89 % pour une performance 2012 de 9,21 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en léger recul passant de 10,502 millions d'euros à fin 2012 à 10,477 millions d'euros à fin 2013, soit une baisse de 25 k€.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de placements financiers est composé de 70 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 4 % d'OPCVM d'obligation convertible, 1 % de FCPR Infrastructure, 11 % d'OPCVM action, 8 % de comptes rémunérés, 2 % d'OPCVM monétaire et 4 % d'OPCVM monétaire dynamique.

### Résultat comptable

En 2013, les placements financiers ont apporté 5,492 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière suivante :

• Revenus (dividendes + coupons)	+ 4 640 k€
• Plus-values réalisées	+ 2 466 k€
• Moins-values réalisées	- 1 258 k€
• Frais de gestion des placements et charges financières	- 356 k€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 492 k€</b>

Soit, 5,8 % des cotisations acquises

Ce résultat comptable des placements financiers est supérieur à celui de l'exercice 2012. En effet, celui-ci était de 4,584 millions d'euros en 2012 et représentait 5 % des cotisations acquises.

Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- la première, correspondant au placement des fonds alloués aux **provisions techniques**, contribue au résultat technique pour un montant de 4,158 millions d'euros ;
- la deuxième, qui vient rémunérer les **fonds propres**, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,334 million d'euros.

#### Provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2013, les trois lignes d'OPCVM en moins-value latente ne présentent pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice.

Aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

#### Évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2010. La mise à jour annuelle de cette expertise a été réalisée fin 2013.

Au 31 décembre 2013, tous les immeubles sont en plus-values latentes. Ces plus-values s'élèvent à 3,113 millions d'euros, en baisse de 924 k€.

# Rapport de gestion

## Délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois, et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer.

## Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
Filiales :								
SASU LCDM	40	14	100%	40	40	-	1 406	15
SARL Les Éditions de la FFMC	32	382	50%	2	2	-	5 741	93
Participations de 20 % à 50 % :								
SAS Mutopia Construction		-	29,3%	211	211			
Participation de 10 % à 20 % : Néant								
Participation de 5 % à 10 % : Néant								
Participation inférieure à 5 %								
SCI GEMA	2	-	2,0%	30	30	23	238	126
SOCRAM	70 000	95 753	0,7%	710	710		82 804	9 140
ALTIMA ASSURANCE	26 965	-2 726	0,8%	457	457		22 661	- 995
ALTIMA COURTAGE	1 100	98	0,0%	4	-		5 310	174
MATMUT Protection Juridique	7 500	11 191	0,5%	38	68		32 327	262
IMA	30 764	19 660	0,5%	244	244		-	9
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4		367 444	-
OFI Partenaires	10 000	2 909	1,5%	179	179		15	2 045
<b>Total des titres de participations</b>				<b>1 919</b>	<b>1 636</b>			

Les informations financières sont celles de l'exercice 2012, sauf pour la SASU LCDM et la SCI GEMA pour lesquelles ce sont celles de l'exercice 2013.



Le montant des participations est en augmentation de 211 k€ sur l'exercice 2013. Il s'agit d'une nouvelle participation prise dans la SAS Mutopia Construction à hauteur de 29,25 %. Cette société, créée en décembre 2013 par Midi Foncière 3, la Caisse des Dépôts et Consignation, la Société d'Équipement de la Région Montpellieraine et la Mutuelle, a pour objectif la construction et la gestion du nouveau siège de la Mutuelle. L'objet de cette société est strictement immobilier. Au 31 décembre 2013, la moitié du capital social de cette société a été libérée.

Sur la base des informations financières 2012, la ligne ALTIMA ASSURANCE a fait l'objet d'une reprise de provision pour 110 k€.

## SASU Le Courtier du Motard

La Mutuelle a créé le 1<sup>er</sup> septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive AMDM dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2-roues à moteur. La clôture de son 1<sup>er</sup> exercice est intervenue au 31 décembre 2010. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2011	2012	2013
<b>SASU Le Courtier du Motard</b>			
Capitaux propres	34	40	54
Chiffre d'affaires	656	760	1 406
Résultat	6	14	15

L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2013 et son chiffre d'affaires a progressé de 85 %. Outre le développement lié à l'évolution de ce canal de production, l'évolution du chiffre d'affaires de cette structure est liée au transfert des portefeuilles de partenariats (principalement celui du partenariat AGPM). La situation économique excédentaire du courtier a permis de procéder, conformément à la convention d'abandon de créance mis en place en 2010, à la constatation d'une

créance au profit de la Mutuelle pour un montant de 143 k€. A l'issue de ce deuxième remboursement, l'abandon de créance est totalement soldé.

Après cette opération, l'exercice 2013 se clôture sur un excédent de 15 k€.

## SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2011	2012
<b>SARL Les Éditions de la FFMC</b>			
Capitaux propres	214	284	414
Chiffre d'affaires	6 146	6 272	5 741
Résultat	69	130	93

L'exercice 2012 de la SARL Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un recul du chiffre d'affaires de 8,5 % et sur un résultat excédentaire de 93 k€.

## ● Le résultat exceptionnel

### Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître un produit de 122 k€. Ce produit correspond principalement au remboursement du solde de l'abandon de créance par la SASU LCDM pour 143 k€.

### L'intéressement et la participation au bénéfice

Conformément à l'application du nouvel accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 24 juin 2013, le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice 2013 est de 191 k€ auquel s'ajoute le forfait social de 38 k€ et le montant des abondements versés en 2013 pour 37 k€. Au titre de l'exercice 2013, il n'y a pas de participation.

# Rapport de gestion

## Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2012 et comptabilisés en 2013 s'élèvent à 183 k€.

Par ailleurs, la taxe boni-mali correspondant à l'application de l'article 235 ter X du code des impôts a été provisionnée pour un montant de 100 k€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la Mutuelle des Motards relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un excédent de 1,089 million d'euros. Après imputation des différentes déductions et réintégrations (et notamment celle correspondant à la variation des plus-values des OPCVM de placements pour 4,448 millions d'euros), le résultat fiscal de l'exercice 2013 est excédentaire de 5,501 millions d'euros.

Les déficits fiscaux restant à reporter au titre de l'exercice 2011 sont de 7,616 millions d'euros et s'imputent à hauteur de 3,251 millions d'euros sur le résultat fiscal de l'exercice. Le résultat fiscal imposable ressort alors à 2,251 millions d'euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est donc de 750 k€ auxquels viennent s'ajouter 25 k€ de contribution sociale.

Au 31 décembre 2013, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale (AMDM + LCDM) sur les prochains exercices s'élèvent à 4,353 millions d'euros.

La provision pour dépréciation des titres de participation au 31 décembre 2013 s'élève à 283 k€. Elle représente un déficit fiscal imputable sur les bénéfices réalisés dans le cadre du régime des plus et moins-values à long terme.



## L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

### ● Le report à nouveau déficitaire

Au 31 décembre 2013, le report à nouveau déficitaire s'élève à 5,717 millions d'euros. Il correspond au résultat déficitaire de l'exercice 2011 diminué de l'affectation du résultat excédentaire 2012 conformément à la résolution approuvée par la précédente Assemblée Générale.

### ● Le résultat

L'exercice 2013 se clôture donc sur un excédent de 319 k€ qui pourra être affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant proposition de résolution du Conseil d'Administration soumise à l'adoption de l'Assemblée Générale.

## LES FONDS PROPRES

### ● Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2013, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 14,546 millions d'euros, le montant minimum du fonds d'établissement est donc de 4,849 millions d'euros.

### ● Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, au-delà des fonds nécessaires à la constitution du fonds d'établissement, les droits d'adhésion perçus par la Mutuelle des Motards à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2013, à 34,485 millions d'euros contre 33,032 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette variation de 1,453 million d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice (1,597 million d'euros) et à la prise en compte dans les comptes de l'impact du contrôle fiscal sur les droits d'adhésion 2013 (144 k€).

### ● Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle des Motards.

Jusqu'en 1999, ces droits étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.

L'article « 209 IV » du Code général des impôts reconnaît, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1998, les droits d'adhésion comme des apports versés par les sociétaires.

Les droits d'adhésion sont ainsi défiscalisés, au titre de l'impôt sur les sociétés, à hauteur d'un montant égal au rapport entre le montant minimal de la marge de solvabilité exigée par la réglementation et le nombre de sociétaires constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Lors du contrôle fiscal sur les exercices 2005 à 2008, l'Administration fiscale a remis en cause l'exonération de la taxe convention d'assurance sur les droits d'adhésion et a prononcé le redressement de ces taxes.

Au 31 décembre 2013, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 66,25 € HT. Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée générale ordinaire 2012 à 55,05 euros HT par nouveau sociétaire, sont donc affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes.

# Rapport de gestion

## ● La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

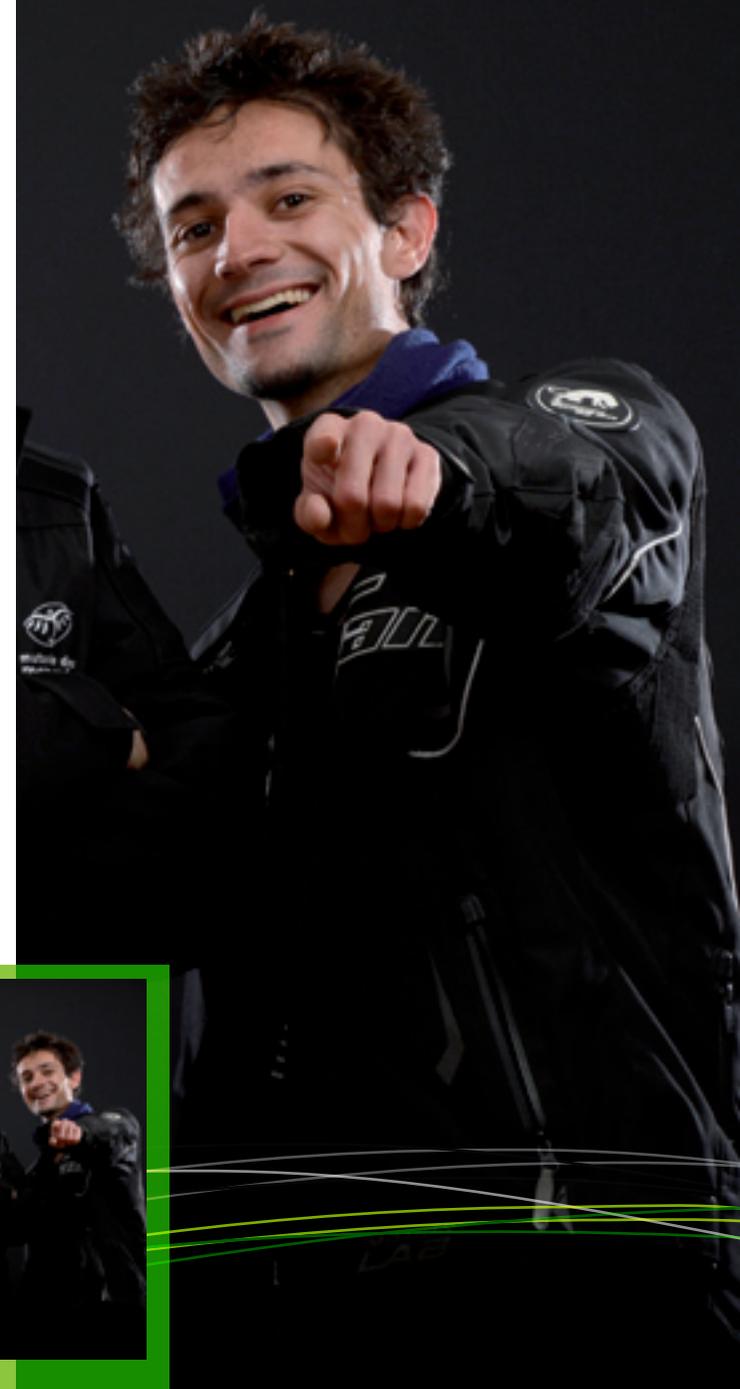
Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2013 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2013 est de 1,526 million d'euros contre 736 k€ au 31 décembre 2012.

## LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2013, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2011	2012	2013
Marge à constituer par rapport aux primes	12 405	13 736	13 635
Marge à constituer par rapport aux sinistres	12 705	13 535	14 546
<b>Marge à constituer (a)</b>	<b>*14 247</b>	<b>*14 247</b>	<b>14 546</b>
<b>Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée</b>	<b>36 004</b>	<b>37 821</b>	<b>40 407</b>
dont droits d'adhésion de l'année	2 107	1 608	1 453
dont affectation du résultat de l'année précédente	2 437	- 6 026	310
dont résultat de l'année	- 6 026	310	319
Plus-values latentes (c)	4 973	14 539	13 590
<b>TOTAL éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)</b>	<b>40 977</b>	<b>52 360</b>	<b>53 997</b>
Ratio comptable (b/a)	2,53	2,65	2,78
Ratio économique (d/a)	2,88	3,68	3,71

(\*) En 2011 et 2012, le montant de la marge à constituer, issu des méthodes primes et sinistres, étant inférieur au montant de la marge à constituer 2010 (14 247 k€), le montant de la marge à constituer retenu pour ces deux exercices reste le montant à fin 2010.



La marge à constituer est en augmentation par rapport à celle à fin 2012 de 2 %. Les fonds propres augmentent de 7 % grâce aux droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés passe de 2,65 à 2,78.

Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en augmentation de 3 %. Le ratio économique passe de 3,68 à 3,71. La marge de solvabilité constituée est satisfaisante car elle correspond à un peu moins de 4 fois le minimum réglementaire.

## LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

## LES PERSPECTIVES

En 2014, la Mutuelle poursuit le déploiement de son offre sur 100 % du marché et s'inscrit dans une **dynamique de développement** assumée reposant sur une stratégie consistant à doubler nos parts de marché en dix ans.

En support, **des décisions tarifaires** pour 2014 qui poursuivent un objectif triple : technique en assumant nos choix, politique en prenant en compte et en préservant le pouvoir d'achat des sociétaires, et stratégique en accompagnant la relance commerciale.

A la vue des premiers résultats encourageants sur les équilibres techniques, le conseil d'administration a décidé de laisser vivre dans le temps la nouvelle tarification, dont certains critères furent instaurés définitivement en 2013.

Cette dynamique s'appuie sur un plan d'actions commerciales bâti selon deux axes : l'acquisition de contrats pérennes et la fidélisation de nos sociétaires.

Forte de son positionnement unique et de la **mise en opérationnel de la nouvelle stratégie marketing** basée sur les univers de besoins et le développement d'outils de marketing opérationnel, **la Mutuelle innove** à nouveau.

En effet, la mise en œuvre de cette stratégie repose sur un socle collaboratif entre les services opérationnels et les services supports : direction des opérations, marketing, communication et direction des ressources humaines. Ce déploiement accompagne la simplification de l'organisation commerciale et permettra de centrer les responsabilités des bureaux régionaux dans le dispositif sur l'aspect accompagnement des sociétaires. La consolidation du lien avec ses sociétaires étant au cœur de la démarche de la Mutuelle.

Progressivement, **le modèle commercial se façonne**, l'exploitation d'un seul canal de distribution ne suffit plus **pour entretenir une relation durable et de qualité avec les clients/sociétaires**.

# Rapport de gestion

Il était donc nécessaire d'accentuer la complémentarité entre les supports : téléphone, web, bureaux régionaux et plateforme siège. Également, grâce au développement du courtier du motard (LCDM) qui, avec son réseau de 1 000 courtiers, contribue désormais à la consolidation commerciale de la Mutuelle (à hauteur de 8 % du CA 2013). LCDM passe à l'animation de ce réseau en connexion avec les bureaux, véritables pivots de l'activité de la Mutuelle sur le plan local et celui du lien avec tous les sociétaires, quelle que soit leur profil ou leur provenance.

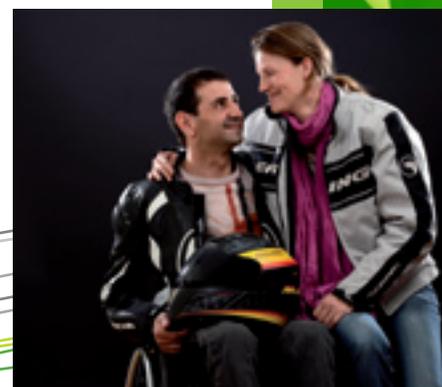
Tout cela s'opère en respectant nos valeurs symboliques et nos atouts intrinsèques : la connaissance du monde de la moto, le respect du motard, l'entraide et la solidarité anciens/jeunes, et toujours notre disponibilité physique pour se rencontrer régulièrement.

Avec ses 5 400 contributeurs, dont 50 % de sociétaires AMDM, **2-roues Lab a atteint son premier objectif** : s'installer. Aujourd'hui 2-roues Lab entre dans sa phase de rayonnement. Sa ligne éditoriale est la recherche.

En plus de répondre aux sollicitations, nous souhaitons mettre en place une **approche thématique** : chaque année, un thème sera proposé et décliné en axes de recherches complémentaires sur tous les sujets qui touchent de près ou de loin à la moto, aux motards, mais sujets inscrits dans la vraie vie des citoyens.

Enfin, un chantier important, déjà évoqué l'an dernier, peaufiné en 2014, permettra de supporter cette dynamique de développement, dont le démarrage est prévu au second semestre : **la refonte de notre système de gestion**.

Outre l'indispensable outil de gestion permettant à la Mutuelle d'exercer son métier avec efficacité, il s'agira d'offrir aux salariés une application informatique facilitant le partage de la connaissance, ainsi que les fonctionnalités de partage interne/externe pour les salariés, les sociétaires et les partenaires. Une application qui permettra d'accroître notre réactivité pour soutenir l'innovation qui doit rester permanente, pour nous développer, pour maîtriser encore mieux les coûts de fonctionnement informatiques, améliorer notre efficacité de gestion, réduire les risques et ainsi prendre en compte les évolutions réglementaires de Solvabilité II.



## LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle a entrepris depuis plusieurs années, différentes actions qui relèvent de la RSE. Elle a également signé la charte AFA (Association Française de l'Assurance) qui réunit le GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles de l'Assurance) et la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) et contribue à la réalisation des indicateurs annuels RSE de l'AFA.

**La Mutuelle agit en faveur d'une économie sociale et solidaire. Dans le cadre de la charte AFA/GEM, elle développe une politique de responsabilité sociale et met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, tant en termes de gouvernance que de produits/services et de pratiques internes.**

Prenant pour base les trois piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable et la charte de développement durable de l'assurance, adoptée en 2009 par le GEMA et la FFSA, elle s'engage autour des 5 objectifs de la charte :

1. Etre acteur responsable du développement durable ;
2. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences et à la préservation de l'environnement ;
3. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable ;
4. Favoriser une politique d'investissements responsables ;
5. Développer le fonctionnement des acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

La Mutuelle traduit ces engagements et s'appuie sur ses valeurs mutualistes pour définir sa politique RSE en 5 grands domaines :

- Le domaine Gouvernance
- Le domaine environnemental
- Le domaine Métier/Service
- Le domaine Social /Politique sociale
- Le domaine Social/Contribution-mécénat.

En 2013 la Mutuelle a concrétisé les actions RSE prévues, le groupe de travail représentant les différents métiers de l'entreprise a mis en place des observations prioritaires qui ont été communiquées dans le rapport annuel RSE et dans le tableau des indicateurs, selon les objectifs validés par la Direction Générale.

Le tableau 2013 permet une première comparaison des indicateurs retenus sur 2 exercices.

# Rapport de gestion

## Domaine Environnement

	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	RÉSULTAT 31/12/2013
Déplacements professionnels	Avion Base de calcul modifiée, les informations transporteurs sont plus précises.	en nombre de Kms total	379 000	118 390
Déplacements professionnels	Avion	en émission Kgs eq CO <sup>2</sup>	27 792	23 494
Déplacements professionnels	Train	Transport par Fer en nombre de trajets	1 169	1 513
Déplacements professionnels	Train	en nombre de Kms total	739 052	919 924
Déplacements professionnels	Train	en émission Kgs eq CO <sup>2</sup>	11 434	14 196
Déplacements professionnels	Voiture	Transport par route en nombre de KMS	706 031	1 043 540
Déplacements professionnels	Total déplacements Pros en km	Total déplacements Professionnels en kms	1 824 283	2 081 854
Déplacements professionnels	Total Co <sup>2</sup> Déplacements Pros	Total déplacements Professionnels en émission Kgs eq CO <sup>2</sup>	126 329	147 466
Déplacements professionnels	Ratio par Etp/Co <sup>2</sup> Déplacements Pros	Emission de Co <sup>2</sup> en Kgs eq CO <sup>2</sup> / ETP	295	345
Déplacements (tous types)	Déplacements en mode Doux (tous types)	Utilisation Vélo à Assistance électrique en km au Siège ocial	3 300	4 160
Espace de travail tertiaire	Fluide	Consommation d'eau en litre / ETP au Siège	6 979	7 648
Espace de travail tertiaire	Energie	Consommation d'électricité en Kwh / ETP au Siège	4 322	4 379
Gestion Documentaire	Papier	Consommation feuilles de papier A4 / ETP (papier norme PEFTC)	4 278	3 901
Espace de travail tertiaire	Piles	Recupération piles en kgs au Siège	85	160
Gestion Documentaire	Recyclage papier Les documents détruits en interne ne sont plus assujettis à cette taxe.	Déclaration/Contribution Ecofolio en Kgs	33 680	22 418
Gestion Documentaire	Imprimés	% d' Imprimés écolabélisés	67%	77 %
Espace de travail tertiaire	Recyclage déchets	Collecte pour recyclage des gobelets plastiques au Siège (Machines de distribution automatique de boissons Chaudes) en nombre de gobelets	10 000	Collecte suspendue
Gestion Documentaire	Affranchissement	% d' affranchissement en tarif lettre Verte	44	43

# Rapport de gestion

## Domaine métiers/services

FINANCE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	RÉSULTAT 31/12/2013
«Placements financiers»	«Investissements Socialement Responsables (ISR)»	«Part globale des investissements socialement responsables dans nos placements financiers et par type allocation»	78 % des placements financiers à fin 2012 sont ISR; dont 79 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertibles, 83 % des OPCVM actions et 75 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques et comptes rémunérés. Rappel 2011 : 62 % des placements financiers à fin 2012 sont ISR; dont 59 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertibles, 89 % des OPCVM actions et 46 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques.)	90 % des placements financier à fin 2013 sont ISR; dont 90 % des placements obligataires (obligations en direct + OPCVM), 100 % des OPCVM convertible, 80 % de OPCVM actions et 99 % des OPCVM monétaires, monétaires dynamiques et comptes rémunérés.
«Placements financiers»	«Investissements Socialement Responsables (ISR)»	Note ISR obtenue par notre portefeuille sous mandat	2,97 en 2012	3,08 en 2013

## Domaine social/politique sociale

RESSOURCES HUMAINES	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTAT 31/12/2012	RÉSULTAT 31/12/2013
DIVERSITE	Le handicap Y compris les heures de tutorat dans l'accompagnement.	Nombre d'heures d'accompagnement et d'heures de formation sur la question du handicap Ancienneté moyenne des PESH	187 heures d'accompagnement et de formation sur la question du handicap l'ancienneté moyenne d'un salarié en situation de handicap est de 6,60 années	811 heures d'accompagnement et de formation sur la question du handicap l'ancienneté moyenne d'un salarié en situation de handicap est de 6,60 années
EGALITE PROFESSIONNELLE	Accès à la formation	Nombre de bénéficiaires par catégorie et genre ramené à leur catégorie d'appartenance	43,3% des employés, 54,7% des cadres, 48% des femmes, 45% des hommes	50 % des employés, 64 % des cadres, 56 % des femmes, 53 % des hommes
SALAIRE	La rémunération	Salaires moyen annuel par catégorie	cadres = 47 553 € et employés = 27 348 €	cadres = 46 380 € et employés = 27 068 €
SALAIRE	Rémunération en faveur de l'équité	Coefficient d'écart entre le salaire le plus grand et le plus petit	7,58	7,64
COMPATIBILITE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVEE	Jours spécifiquement attribués	Nombre de jours moyen accordé par collaborateur par convention ou accord d'entreprise	2,17 jours	2,31 jours
COMPATIBILITE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVEE	Accès au temps partiel choisi 100 % des demandes acceptées.	Nombre de temps partiel choisi	44 personnes	38 personnes
SOCIAL	Gestion du climat social	Nombre de jours de grève par salarié	0,13 jour par salar	0
SOCIETAL	Prévention sur le risque routier	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation prévention du risque routier	23 personnes	33 personnes
SOCIETAL	Politique de recrutement	Ratio du nombre de CDD et intérimaire sur effectif total	3,5%	4,08 %

## LES INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire, et les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des Mutuelles d'Assurance), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée générale des sociétaires, constituée en 2013 de 293 représentants élus lors de la réunion de 50 Assemblées régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le Conseil d'administration délègue au Président directeur général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni au cours de neuf séances et le taux de présence des administrateurs a été de 74 %. Les nouveaux administrateurs ont suivi, en 2013 la formation complète « Devenir administrateur », et les administrateurs ont pu participer à des conférences et à un dîner débat.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de trois séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, de la Directrice des Ressources Humaines, de l'Auditeur interne, du Responsable du Département Finances, de l'Expert comptable et du Commissaire aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 472 k€. Les jetons de présence, reçus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration a nommé des délégués, mandataires mutualistes lesquels ont mis en œuvre en direction des sociétaires les rencontres nouveaux sociétaires. Ce dispositif s'inscrit dans le contexte de l'animation de la vie mutualiste pour permettre aux nouveaux sociétaires de connaître et comprendre l'esprit de la Mutuelle, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ces rencontres s'ouvrent aussi à tous les sociétaires et permettent d'affiner les connaissances de ceux-ci sur le fonctionnement de la Mutuelle et de son environnement, et de susciter leur curiosité pour leur donner envie de participer aux Assemblées régionales ou de s'investir sur un mandat de représentation tant à l'Assemblée générale qu'aux Commissions des sinistres.

Les délégués favorisent la relation avec l'environnement du 2-roues et déploient une activité de réflexion et de relais d'informations auprès des antennes FFMC locales. Cela entretient la dynamique du réseau social motard qui alimente la réflexion de la Mutuelle sur la pratique du 2-roues et sert aux sociétaires dans leur quotidien d'utilisateurs. Ils développent aussi des activités d'information pour promouvoir l'action de défense de la pratique du 2-roues à moteur de la Mutuelle auprès des motocistes, moto-clubs, moto-écoles ou encore auprès des jeunes dans les collèges.



# Rapports du commissaire aux comptes

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 15 février 2014.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ● Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

### ● Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains postes techniques propres aux activités d'assurance, à l'actif et au passif de votre Mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles : notamment, les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 1.1.7 et 1.1.8 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés étaient raisonnables au regard notamment de l'expérience de la Mutuelle, de son environnement réglementaire et économique. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

# Rapports du commissaire aux comptes

## ● Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Ajaccio, le 6 mai 2014

**Alain PERRET**

**Commissaire aux comptes**



## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

WISEES A L'ARTICLE R 322-57 DU CODE DES ASSURANCES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2013

Aux Sociétaires,

### I<sup>ère</sup> PARTIE - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-2e du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ● Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R.322-57 du Code des Assurances, nous avons été avisés de nouvelles conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### **Avec la SARL Les Editions de la F.F.M.C. :**

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Editions de la F.F.M.C.

Nature et objet : COMMUTERS

a) En date du 1<sup>er</sup> février 2013, pour la création et la fabrication du n° 0 de COMMUTERS pour un montant forfaitaire de 41 860 euros.

b) En date du 30 juillet 2013, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, les conditions de fabrications et de routage ont été définies.

Pour l'exercice 2013, le n° 1 a été facturé pour 277 220,84 euros

Nature et objet : MOTOTECH

c) En date du 2 janvier 2013 d'une durée de 3 ans, la convention pour gérer le circuit Carole a été modifiée et est devenue une redevance d'affichage publicitaire pour la somme de 30 740 euros annuelle.

#### ● Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

# Rapports du commissaire aux comptes

## A / Avec le GIE SIC

Personnes concernées : Messieurs Patrick JACQUOT et Thierry DILLER, administrateurs

Nature et objet : Sans activité

Modalités : La structure du GIE SIC avait pour objet de gérer la totalité du personnel de votre mutuelle jusqu'au 31/12/1999. Pour l'exercice 2013, le GIE n'a eu aucune activité.

La clôture de la liquidation amiable est à formaliser.

## B / Avec la F.F.M.C. Nationale :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT

Nature et objet : Cotisation annuelle

Modalités : La convention conclue avec la F.F.M.C. nationale au titre des cotisations s'est poursuivie en 2013, à savoir un pourcentage de votre chiffre d'affaires déterminé en fonction du volume de ce chiffre d'affaires. Pour 2013 ce pourcentage de 0,17% est inchangé.

La cotisation annuelle 2013 s'est élevée à 160 245 euros contre 155 171 euros en 2012.

## C / Avec la SARL Les Editions de la F.F.M.C. :

Personne concernée : Monsieur Patrick JACQUOT représentant permanent de l'A.M.D.M. associée de la SARL Editions de la F.F.M.C.

1/ Nature et objet : Abonnements Moto magazine

Modalités : La convention conclue avec les Editions de la F.F.M.C. au titre des abonnements s'est poursuivie en 2013.

Solde du compte courant au 31.12.2012	561,32
Abonnements 2013	+ 1 469 204,20
Règlements 2013	- 1 468 748,00

**Solde de l'exercice en faveur des Éditions de la FFMC 1 017,52 euros**

Aucun impayé n'a été répercuté sur les Editions de la FFMC en 2013.



## 2/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : Les Editions de la F.F.M.C. facturent les prestations suivantes :

a/ Quote-part de 40 % du coût de l'animation sur le Circuit Carole :

Conformément à la convention du 4 février 2003, à l'avenant du 10 mai 2008 et à l'avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 cette convention est abrogée.

b/ Diffusion du supplément Passion Mutuelle à 0,145 euros TTC par abonné servi

- 2013 : 16 026 euros TTC

- 2012 : 80 442 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004 et à l'avenant du 6 juillet 2009.

Cette convention est abrogée compte tenu de la création de COMMUTERS.

## 3/ Nature et objet : Prestations facturées

Modalités : La Mutuelle facture aux Editions de la F.F.M.C. :

La proposition de souscription d'abonnements sur la base de 5 % par abonnement :

- 2013 : 74 693 euros TTC

- 2012 : 80 442 euros TTC

Conformément à la convention du 13 mai 2004.

## 4/ Nature et objet : Diffusion « pratique 125 »

Modalités : Votre Conseil d'administration a autorisé votre Président, Monsieur Patrick JACQUOT, à faire réaliser « Pratique 125 » pour le diffuser aux sociétaires assurés pour une 125 cm<sup>3</sup> mais non abonnés à Moto magazine.

Le numéro servi en 2013 a été facturé pour un total de 66 109 euros.

## D/ Avec Le Courtier du Motard

Personne concernée : Madame Françoise VALIGNY, Secrétaire Générale et Présidente de la SAS LE COURTIER DU MOTARD, société de courtage détenue à 100 % par l'A.M.D.M.

### 1 / Nature et objet : Rémunération de courtage

Modalités : Votre Mutuelle rémunère la SAS LE COURTIER DU MOTARD au taux de 11

à 16 % des primes émises pour chaque contrat hors jurimotard et SAVE suivant les apporteurs d'affaires .

Pour l'exercice 2013, le total de ces rémunérations s'est élevé à 1 405 837 euros.

### 2/ Nature et objet : Avance de trésorerie- compte courant d'associé - CA du 21 mai 2011

Modalités : Le compte courant d'associé enregistre toutes les opérations financières entre les deux structures. L'avance de l'A.M.D.M. à LE COURTIER DU MOTARD a été autorisée à concurrence de 115 000 euros en date du 21 mai 2011 hors abandon et n'a pas été utilisée.

Au 31 décembre 2013, le compte courant s'élève à 112 089 euros en faveur de LE COURTIER DU MOTARD après rémunération de 4,16 euros au taux T4M.

### 3/ Nature et objet : Prestations de services - CA du 24 octobre 2009

Modalités : Votre Mutuelle facture à la SAS LE COURTIER DU MOTARD diverses prestations de location de locaux, de frais de personnel, de comptabilité, d'informatique, de téléphone et d'affranchissements. Pour l'exercice 2013, ces prestations se sont élevées à 159 280 euros.

### 4/ Nature et objet : Abandon de compte courant d'associé - CA du 11 décembre 2010

Modalités : Votre Mutuelle a accordé un abandon de créances de 255 000 euros sur l'exercice 2010 avec clause de retour à meilleure fortune. Durant l'exercice 2013, Le courtier du Motard a remboursé en totalité cet abandon à concurrence de 112 000 euros en 2012 et 143 000 euros en 2013.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : CONTRATS D'ASSURANCE

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

# Rapports du commissaire aux comptes

Le Président de votre Conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs et les dirigeants salariés souscrivent auprès de la Mutuelle leurs contrats d'assurance aux mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la Mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats deux roues.

Ajaccio, le 6 mai 2014

**Alain PERRET**

**Commissaire aux Comptes**



# Annexe I - États comptables

## I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

## II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES METHODES UTILISEES

### ● PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

#### Postes du bilan

##### - Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

##### - Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

A compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2013 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 46 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2010 et mise à jour en 2013.

##### - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

##### - Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs «amortissables» et «non amortissables» telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

A la date de clôture, les valeurs «non amortissables» (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1.

Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente «à caractère durable» à la date de clôture.

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de valeurs «non amortissables» était en plus-values latentes pour un montant de 4 448 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moins-values à caractère durable. Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 52 315 k€.

Quant aux valeurs «amortissables» (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du Code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée «correction de valeur».

# Annexe I États comptables

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2013, le portefeuille de «valeurs amortissables» dégagait des plus-values latentes pour 6 028 k€.

## - Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des «sociétaires débiteurs» et des «sociétaires en contentieux».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées.

Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.

## - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon

les durées suivantes :

- Agencements et installations :	10 ans
- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériel de bureau :	4 à 6 ans
- Mobilier :	5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

## - Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2013 et rattachables aux exercices suivants.



Ils se décomposent comme suit :

- Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des «cotisations émises non acquises» sur les «cotisations émises» au total des frais d'acquisition de l'exercice. Au 31 décembre 2013, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2014).

Ce rapport passe ainsi de 25,40 % au 31 décembre 2012 à 25,14 % au 31 décembre 2013.

- Différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres «amortissables», lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe «1-1-4».

Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.

- Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2013 et relatifs à l'exercice suivant.

- Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

- Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en «Autres provisions techniques», est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du Code des assurances.

Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

$$\frac{\text{Charges totales (sinistres+administration+autres charges techniques)}}{\text{cotisations acquises}}$$

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 5 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la dommage Auto, la dommage aux biens, les catastrophes naturelles et l'assistance.

La sinistralité des gros dossiers exceptionnellement lourde en 2011 et l'augmentation significative de la charge sinistres de l'exercice 2010 (dossiers tardifs et dossiers en aggravation) entraînaient, au 31 décembre 2011, une dotation importante de la provision pour primes en cours de 3,205 millions d'euros, selon le calcul réglementaire.

Dans ces circonstances exceptionnelles, une demande de dérogation de calcul a été faite auprès de l'Autorité de contrôle des assurances qui a accepté l'application d'une méthode de calcul basée sur les quatre derniers exercices en remplacement de la méthode réglementaire basée sur les deux derniers.

Au 31 décembre 2012, une demande de dérogation de calcul identique à celle de 2011 a été faite auprès de l'Autorité de tarification. Une provision de 3 187 k€ a été constituée au

# Annexe I États comptables

31 décembre 2012 contre 2 860 k€ au 31 décembre 2011, soit une dotation de provision de 327 k€ sur l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2013, la provision pour risques en cours a été calculée selon la méthode réglementaire, il n'a été fait aucune demande de dérogation. Le montant de la provision constituée au 31/12/2013 est de 3 561 k€, soit une dotation de provision de 374 k€ sur l'exercice 2013.

## - Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, défense recours, dommages collisions et tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

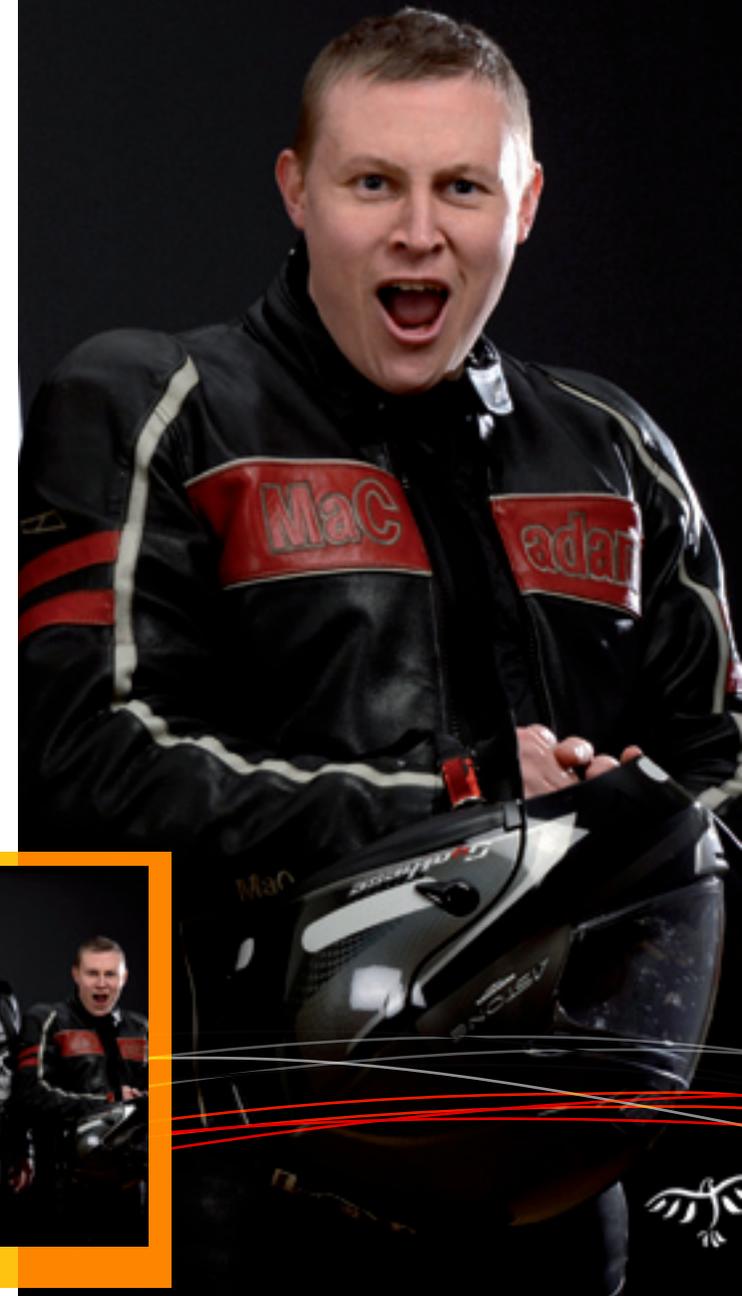
Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2013 connus au 31 janvier 2014.

- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2013, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,85 % de la provision pour sinistres à payer.



## - Provisions de recours

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Le montant des recours à encaisser concerne essentiellement les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA. En ce qui concerne les risques évalués au coût moyen, les coûts sont déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitent donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. A compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements.

Le montant de la provision au 31/12/2013 est de 2 369 k€ contre 2 459 k€ au 31/12/2012.

## - Autres provisions techniques

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2013, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

## Compte de résultat

### • Produits financiers: règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre

opérations «techniques» et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations «non techniques».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

$$\frac{\text{Produits nets des placements} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Prov. techn. nettes de réass.} + \text{capitaux propres}}$$

Soit 4 161 k€ au 31 décembre 2013, et 3 485 k€ au 31 décembre 2012.

### • Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

## Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

# Annexe I États comptables

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2012), les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C.sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	5 741
- Résultat comptable :	93
- Situation nette :	502

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2009. D'après ses états financiers au 31 décembre 2013, les principaux chiffres sont les suivants :

- Chiffre d'affaires :	1 406
- Résultat comptable :	15
- Situation nette :	68

A compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

## ● DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

## ● CHANGEMENTS DE METHODES OU DE PRESENTATION

Il n'a pas été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.



## III - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

### ● LES FONDS PROPRES

#### Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

#### Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2012	33 032
Droits d'adhésion nets de taxes	1 453

**Solde au 31 décembre 2013 34 485**

#### Réserve de capitalisation

Selon le Code des assurances, la réserve de capitalisation est une «réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.»

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1er janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, à l'acquittement d'une exit taxe de 10 % assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette exit taxe a été portée en diminution du fonds de développement. D'autre part, depuis 2010 les variations de cette réserve ont été enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Au 31/12/2012, une contribution complémentaire de 7 % a été instaurée par la loi de finances 2013. Cette taxe complémentaire à l'exit taxe est assise sur le montant de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. Cette taxe d'un montant de 11 k€ a été prélevée par diminution du fonds de développement.

Le solde de cette réserve s'élève à 1 526 k€ au 31 décembre 2013 contre 736 k€ au 31 décembre 2012. Cette réserve a augmenté de 790 k€ au titre de l'exercice 2013.

#### Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée Générale annuelle, le résultat 2012, soit un bénéfice de 310 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

#### Droits d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sur les sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.

# Annexe I États comptables

## ● LE HORS BILAN

### **Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004.

Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 958 k€.

### **Engagements en matière de D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)**

Les engagements de l'Assurance Mutuelle des Motards en matière de D.I.F. s'élèvent à 885 k€ au 31 décembre 2013.

### **Avals, cautions et garanties données**

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle des Motards s'élève à 132 k€ au 31 décembre 2013.



# Annexe 2 - États réglementaires

## ► Bilan actif

En milliers d'euros	31-12-2013	31-12-2012
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>203</b>	<b>231</b>
<b>PLACEMENTS</b>	<b>163 827</b>	<b>160 116</b>
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	5 841	6 282
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATION	1 425	1 941
VALEURS MOBILIÈRES	156 313	151 618
CRÉANCES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES - ACCEPTATION	248	275
<b>PART DES REASSUREURS DANS PROVISION TECHNIQUE</b>	<b>57 128</b>	<b>54 050</b>
PROVISIONS POUR SINISTRES	57 128	54 050
<b>CREANCES</b>	<b>9 920</b>	<b>8 124</b>
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	7 749	6 828
CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ET ACCEPTATION	1 384	595
AUTRES CRÉANCES	788	701
* PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	11	8
* ÉTAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	169	262
* FOURNISSEURS DÉBITEURS	278	182
* AUTRES DÉBITEURS	330	249
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>- 209</b>	<b>2 763</b>
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 524	1 171
DISPONIBILITÉS	-1 733	1 592
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>7 411</b>	<b>7 736</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>238 280</b>	<b>233 020</b>

## ► Bilan passif

En milliers d'euros	31-12-2013	31-12-2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>40 613</b>	<b>38 052</b>
FOND D'ÉTABLISSEMENT	10 000	10 000
FONDS DE DÉVELOPPEMENT	34 485	33 032
RESERVE DE CAPITALISATION	1 526	736
REPORT À NOUVEAU	- 5 717	- 6 026
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>319</b>	<b>310</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>184 106</b>	<b>174 745</b>
PROVISIONS POUR COTISATIONS NON ACQUISES	23 882	23 539
PROVISIONS POUR SINISTRES	144 901	138 569
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	15 323	12 637
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 797</b>	<b>2 363</b>
<b>DETTES POUR DEPOTS ESPÈCES DES RECUS DES REASSUREURS</b>	<b>3 315</b>	<b>3 363</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>7 943</b>	<b>14 161</b>
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	1 510	946
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE	113	753
DETTE ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT	0	6 582
AUTRES DETTES	6 320	5 880
PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX	1 838	1 609
ÉTAT ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	2 427	2 370
FOURNISSEURS	1 453	1 318
AUTRES CRÉDITEURS	603	583
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>506</b>	<b>336</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>238 280</b>	<b>233 020</b>

# Annexe 2 États réglementaires

## ► Bilan tableau des engagements

En milliers d'euros	31-12-2013	31-12-2012
ENGAGEMENTS RECUS	53 794	50 567
NANTISSEMENTS DES REASSUREURS	44 834	47 875

## ► Compte de résultat technique non-vie

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2013	Net 2012
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	<b>94 260</b>	<b>7 039</b>	<b>87 221</b>	<b>84 657</b>
COTISATIONS	94 603	7 039	87 564	86 013
VARIATION DES COTISATIONS NON ACQUISES	-343		-343	-1 356
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>4 161</b>		<b>4 161</b>	<b>3 485</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>1 282</b>		<b>1 282</b>	<b>1 250</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>64 126</b>	<b>5 022</b>	<b>59 104</b>	<b>56 971</b>
PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	57 795	1 944	55 851	54 415
VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES	6 331	3 078	3 253	2 556
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECH.</b>	<b>2 686</b>		<b>2 686</b>	<b>491</b>
VARIATION DE LA PROV. MATH. DES RENTES	2312		2 312	164
VARIATION DE LA PROV. POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ				
VARIATION DE LA PREC	374		374	327
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>27 972</b>		<b>27 972</b>	<b>28 088</b>
FRAIS D'ACQUISITION	16 251		16 251	17 506
FRAIS D'ADMINISTRATION	11 721		11 721	10 582
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS				
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>3 073</b>		<b>3 073</b>	<b>2 673</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSUR. NON-VIE</b>	<b>1 847</b>	<b>2 017</b>	<b>- 170</b>	<b>1 169</b>

## ► Compte de résultat non technique

En milliers d'euros	2013	2012
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>- 170</b>	<b>1 169</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>7 276</b>	<b>5 661</b>
REVENUS DES PLACEMENTS	4 234	4 068
AUTRES PRODUITS DES PLACEMENTS	577	481
PROFITS PROVENANT DE LA REALISATION DES PLACEMENTS	2 466	1 112
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>1 784</b>	<b>1 077</b>
FRAIS DE GESTION INTERNE ET EXTERNE DES PLACEM. ET FRAIS FINANCIERS	355	239
AUTRES CHARGES DES PLACEMENTS	171	184
Pertes provenant de la réalisation de placements	1 258	654
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>- 4 161</b>	<b>- 3 485</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>122</b>	<b>- 1 900</b>
<b>INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET ABONDEMENT</b>	<b>267</b>	
<b>TAXE BONI MALI</b>	<b>120</b>	
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>588</b>	<b>68</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>319</b>	<b>310</b>

# Annexe 2 États réglementaires

## ► État CI non-vie - Résultats par contrats - France

En milliers d'euros	Automobile (cat.22-23)	Domages aux biens particuliers (cat 24)	Catastrophes naturelles (cat 27)	Total aff. directes en France	Acceptations en France	Total général
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	85 275		875	94 694	3	94 697
ANNULATIONS ET CHARGE DES RISTOURNES	84		1	93		93
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)</b>	<b>85 192</b>		<b>874</b>	<b>94 601</b>	<b>3</b>	<b>94 604</b>
PROV. PRIMES NON ACQUISES CLOTURE	21 513		217	23 882		23 882
PROV. PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE	21 175		230	23 492	47	23 539
<b>SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)</b>	<b>84 854</b>		<b>888</b>	<b>94 211</b>	<b>50</b>	<b>94 261</b>
SINISTRES PAYES	68 484	75	250	73 496	-48	73 448
VERSEMENTS PERIOD. DE RENTES PAYES	409			409		409
RECOURS ENCAISSES	23 755	27		23 782		23 782
FRAIS DE GESTION DES SINISTRES	7 660	1	60	7 721		7 721
PROVISIONS POUR SINISTRES CLOTURE	153 997	367	311	154 758	248	155 008
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	146 345	947	524	147 883	228	148 111
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. CLOTURE	10 107			10 107		10 107
PREVISIONS DE RECOURS A ENC. OUVERTURE	9 541	80		9 541		9 541
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES CLOTURE	15 323			15 323		15 323
AUTRES PROV. TECHNIQUES OUVERTURE	12 637			12 637		12 637
<b>SOUS-TOTAL (CHARGE DES PRESTATIONS)</b>	<b>62 571</b>	<b>- 530</b>	<b>96</b>	<b>66 840</b>	<b>-28</b>	<b>66 813</b>
FRAIS D'ACQUISITION	14 635		150	16 251		16 251
FRAIS ADMIN. ET AUT. CHARGES TECH. NETS	12 168		125	13 512		13 512
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	4 097		11	4 161		4 161
<b>SS-TOTAL (PRODUITS FINANCIERS NETS)</b>	<b>4 097</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>4 161</b>		<b>4 161</b>
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	7 039			7 039		7 039
PART REASS. DANS PRESTATIONS PAYEES	1 825		119	1 944		1 944
PART REASS. DANS PROV. TECH. CLOTURE	56 956		173	57 129		57 129
PART REASS. DANS PROV. TECH. OUVERT.	53 762		289	54 051		54 051
PART REASS. PART. RES. INCORP. EXERC.						
<b>SS-TOTAL (CHARGE DE LA REASSURANCE)</b>	<b>2 020</b>		<b>-3</b>	<b>2 017</b>		<b>2 017</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>- 2 443</b>	<b>538</b>	<b>530</b>	<b>- 248</b>	<b>78</b>	<b>- 172</b>

# Annexe 2 États réglementaires

## ► Annexes 1-12 ET 1-13 - PROVISIONS TECHNIQUES

En milliers d'euros	Bilan 2013	Bilan 2012
ANNEXE 1-12		
PROVISION POUR RISQUES EN COURS	3 561	3 187
ANNEXE 1-13 A		
PREVISION DE RECOURS A ENCAISSER	10 107	9 541
ANNEXE 1-13 B (*)		
PROVISIONS POUR SINISTRES OUVERTURE	148 111	148 883
PREST.PAYEES DANS L'EX. SUR EX. ANT.	27 511	20 894
PROV.POUR SIN. SUR EX.ANT. A CLOTURE	106 025	103 592
<b>BONI / MALI (=11-12-13)</b>	<b>14 575</b>	<b>24 396</b>

(\*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

## ► Annexe 1-13 C (OPÉRATIONS VISÉES AU 3° DE L'ARTICLE L 310-I)

Évolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (\*)

Année d'inventaire En milliers d'euros	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
2011 REGLEMENTS	42 035	40 248	32 701		
PROVISIONS	11 755	18 378	47 311		
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>53 790</b>	<b>58 626</b>	<b>80 012</b>		
PRIMES ACQUISES (P)	77 237	79 968	84 939		
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>69,64 %</b>	<b>73,31 %</b>	<b>94,20 %</b>		
2012 REGLEMENTS	43 382	43 327	44 470	33 275	
PROVISIONS	9 798	13 777	32 498	34 749	
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>53 180</b>	<b>57 104</b>	<b>76 968</b>	<b>68 024</b>	
PRIMES ACQUISES (P)	77 237	79 968	84 939	91 245	
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>68,85 %</b>	<b>71,41 %</b>	<b>90,62 %</b>	<b>74,55 %</b>	
2013 REGLEMENTS	44 774	45 388	48 274	45 577	31 739
PROVISIONS	5 185	11 108	24 205	28 156	38 629
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>49 959</b>	<b>56 496</b>	<b>72 479</b>	<b>73 734</b>	<b>70 368</b>
PRIMES ACQUISES (P)	77 237	79 968	84 939	91 245	94 211
<b>POURCENTAGE (S/P)</b>	<b>64,68 %</b>	<b>70,65 %</b>	<b>85,33 %</b>	<b>80,81 %</b>	<b>74,69 %</b>

(\*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

# Annexe 2 États réglementaires

## ► État détaillé des placements

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
<b>Immeubles</b>								
Montpellier B1B2 -1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 753	-3 090	1 663	2801	0
Montpellier B3B4 -1027 Rue Croix Verte	1	F	France	5 075	-1 979	3 096	3350	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-514	108	720	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-165	94	255	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	193	-133	60	283	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	104	-81	23	125	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	303	-226	77	280	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-54	29	125	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-99	91	180	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-161	95	330	0
Partis sociales SAS MUTOPIA	1	F	France	211		211	211	0
<b>Total Immeubles</b>				<b>12 049</b>	<b>- 6 502</b>	<b>5 547</b>	<b>8 660</b>	<b>0</b>
<b>-Valeurs mobilières</b>								
<b>O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.</b>				<b>17 279</b>	<b>-</b>	<b>17 279</b>	<b>17 279</b>	<b>0</b>
OFI TRESOR ISR SI.4DEC	820	F	FR0000008997	3 589	-	3 589	3 589	0
CL Monétaire Medium	6	F	FR0011333756	60	-	60	60	0
LBPAM E	14	F	FR0010492728	101	-	101	101	0
CM - COMPTE A TERME		F		13 530	-	13 530	13 530	0
<b>O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES</b>				<b>6 627</b>	<b>-</b>	<b>6 627</b>	<b>6 842</b>	<b>0</b>
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	40100	F	FR0000979866	4 088	-	4 088	4 308	0
OFI RISK ARBITRAGES FCP 3DEC	18200	F	FR0010035451	2 539	-	2 539	2 535	0
<b>O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES</b>				<b>5 625</b>	<b>-</b>	<b>5 625</b>	<b>6 240</b>	<b>0</b>
OFI PALMARES BOND FCP 4DEC	7200	F	FR0010356931	948	-	948	1 002	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	24500	F	FR0010596783	1 775	-	1 775	2 173	0
OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	20000	F	FR0011412584	2 002	-	2 002	2 164	0
Fédéral Taux Variable	840	F	FR0010859785	900	-	900	900	0
<b>O.P.C.V.M. - ACTIONS</b>				<b>14 836</b>	<b>-</b>	<b>14 836</b>	<b>17 643</b>	<b>0</b>
OFI PALMARES EQUITY FCP 4DEC	8018	F	FR0007041546	7 087	-	7 087	7 777	0
ROCHE-BRUNE EUR.ACT.C FCP 3DEC	1650	F	FR0010237503	2 736	-	2 736	3 514	0
OFI MULTISE.EUROPE ISR CLI C.	60000	L	LU0185497350	5 012	-	5 012	6 351	0
<b>O.P.C.V.M - FONDS ALTERNATIFS</b>				<b>600</b>	<b>-</b>	<b>600</b>	<b>465</b>	<b>0</b>
OFI GREATER CHINA	12	F	FR0011023571	600	-	600	465	0
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>				<b>6 140</b>	<b>-</b>	<b>6 140</b>	<b>7 007</b>	<b>0</b>
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	8800	F	FR0010014480	2 538	-	2 538	2 782	0
SINGL.OFI CV.INTL I EUR H C.2D	75000	L	LU0336374540	3 601	-	3 601	4 226	0
<b>F.C.P.R. INFRAVIA (1)</b>				<b>1 209</b>	<b>-</b>	<b>1 209</b>	<b>1 287</b>	<b>0</b>
INFRAVIA A FCPR 2DEC	9900	F	FR0010647735	916	-	916	1 002	0
INFRAVIA B FCPR	10000	F	FR0010648873	10	-	10	17	0
IINFRAVIA EUROPEAN FD II A FCPR	10000	F	FR0011297951	283	-	283	268	0

# Annexe 2 États réglementaires

État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>103 386</b>	<b>306</b>	<b>103 692</b>	<b>109 721</b>	<b>103 488</b>
OAT 4%0904-251014	1000000	F	FR0010112052	997	2	999	1 030	1 000
OAT 3,5%05-25042015	1000000	F	FR0010163543	929	58	986	1 043	1 000
OAT 3%05-25102015	1000000	F	FR0010216481	926	58	984	1 050	1 000
OAT 3,75%07-25042017	2000000	F	FR0010415331	1 896	64	1 960	2 201	2 000
CSSE FIN.3,625%10-260218 EMTN	2000000	F	FR0010859777	1 901	30	1 931	2 200	2 000
CAFFIL2,750%JAN16 EMTN	2000000	F	FR0010945956	1 966	20	1 986	2 090	2 000
CAFFIL3,500%SEP20 EMTN	2000000	F	FR0010945964	2 065	- 11	2 054	2 211	2 000
OAT 2,50%10-25102020	2000000	F	FR0010949651	1 853	31	1 884	2 102	2 000
CNA 4,5%03-0318	3227000	F	FR0000473217	3 303	- 37	3 267	3 674	3 227
FINA.FONC.4,25%04-290114 EMTN	1000000	F	FR0010039149	1 040	- 39	1 001	1 003	1 000
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1000000	F	FR0010049643	1 010	- 6	1 004	1 053	1 000
SOCIETE GLE 4,50%04-060516 TSR	1200000	F	FR0010071027	1 196	2	1 199	1 261	1 200
CRH 4,10%04-251015	1000000	F	FR0010134379	951	37	988	1 067	1 000
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2000000	F	FR0010224337	2 001	- 1	2 001	2 198	2 000
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1000000	F	FR0010271148	943	44	986	1 057	1 000
CRH 4%06-250418	2500000	F	FR0010345181	2 440	29	2 469	2 803	2 500
CIF EUROMORTG.4%06-251016 EMTN	1000000	F	FR0010385906	967	22	989	1 089	1 000
FIN.FONC.4,125%07-251017 EMTN	4000000	F	FR0010422618	3 979	10	3 989	4 461	4 000
NATIXIS 07-PERP	1000000	F	FR0010531012	500	113	613	1 049	1 000
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1000000	F	FR0010620898	1 090	- 38	1 051	1 139	1 000
VIVENDI 7,75%09-230114 EMTN	1000000	F	FR0010714196	997	3	1 000	1 003	1 000
CRH 5%09-080419	2000000	F	FR0010744904	2 107	- 41	2 066	2 366	2 000
CM ARKEA HOME 2,5%10-160615	2500000	F	FR0010908640	2 483	12	2 495	2 575	2 500
GECINA 4,25%11-030216 EMTN	3500000	F	FR0011001361	3 442	31	3 473	3 722	3 500
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1740000	F	FR0011062595	1 919	- 21	1 898	1 933	1 740
VIVENDI 4,75%0721	4000000	F	FR0011076462	4 205	- 29	4 175	4 438	4 000
GECINA 4,75%12-110419 EMTN	500000	F	FR0011233337	496	1	497	555	500
BOUYGUES 3,625%12-160123	3000000	F	FR0011332196	3 006	- 0	3 006	3 155	3 000
AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	2100000	F	FR0011372622	2 137	- 3	2 135	2 067	2 100
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1700000	F	FR0011439835	1 728	- 2	1 726	1 658	1 700
GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN	2000000	F	FR0011462571	1 999	- 0	1 999	1 926	2 000
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	5000000	F	FR0011470764	5 053	- 3	5 049	4 861	5 000
PLASTIC OMNIUM 2,875%13-290520	3000000	F	FR0011502830	2 975	1	2 975	2 942	3 000
AIR LIQ.FIN.1,5%13-170619 EMTN	3600000	F	FR0011521277	3 587	1	3 588	3 554	3 600
AIR PRODUCTS 3,875%05-15	1000000	X	XS0213159824	1 015	- 1	1 004	1 037	1 000
LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN	2271000	X	XS0215159731	2 339	- 9	2 330	2 441	2 271
WENDEL 4,375%05-090817	3050000	X	XS0224749100	3 084	- 1	3 083	3 276	3 050
HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	1500000	X	XS0233988004	1 470	23	1 493	1 577	1 500
TELEFONICA EM.4,375%06-16 MTN	2500000	X	XS0241946630	2 502	1	2 503	2 658	2 500
BFCM 4,25%07-050214 EMTN	1500000	X	XS0284756755	1 442	57	1 499	1 503	1 500
EXOR 5,375% 07-120617	1500000	X	XS0300900478	1 519	- 8	1 511	1 660	1 500
ORANGE 5,25%08-220514 EMTN	1200000	X	XS0365092872	1 195	4	1 199	1 221	1 200

# Annexe 2 États réglementaires

État détaillé des placements (suite)

Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicavam	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
				Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette		
SODEXO 6,25%09-300115	600000	X	XS0408827409	597	2	599	635	600
RFF 4,5%09-300124 EMTN	1000000	X	XS0410174659	996	1	997	1 166	1 000
RATP 4%09-230921 EMTN	1000000	X	XS0453664053	1 030	- 9	1 022	1 133	1 000
LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN	1000000	X	XS0473114543	1 075	- 11	1 064	1 160	1 000
INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN	2000000	X	XS0542591580	1 954	14	1 968	2 146	2 000
EDISON SPA 3,875%10-101117	2000000	X	XS0557897203	2 139	- 34	2 105	2 180	2 000
3CIF 4%10-120118 EMTN	2000000	X	XS0557992889	2 040	- 6	2 034	2 127	2 000
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2000000	X	XS0558893094	1 995	2	1 997	2 135	2 000
CCCIF 3,75%11-100314 EMTN	1500000	X	XS0599959953	1 535	- 28	1 506	1 508	1 500
ST GOBAIN 3,5%11-300915 EMTN	1500000	X	XS0683565476	1 517	- 9	1 508	1 568	1 500
RABOBANK NED.4%12-110122	500000	X	XS0728812495	533	- 5	528	548	500
ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN	1000000	X	XS0760364116	994	1	995	1 049	1 000
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2000000	X	XS0791007734	2 002	- 1	2 001	2 113	2 000
UNIBAIL 2,25%12-010818 EMTN	2300000	X	XS0811116853	2 327	- 6	2 321	2 345	2 300
<b>Total Valeurs Mobilières</b>				<b>155 701</b>	<b>306</b>	<b>156 007</b>	<b>166 484</b>	<b>103 488</b>
<b>Total des immeubles et valeurs mobilières</b>				<b>167 750</b>	<b>- 6 196</b>	<b>161 554</b>	<b>175 144</b>	<b>103 488</b>

## Prêts et titres de participations

<b>PRÊTS</b>				<b>611</b>	<b>0</b>	<b>611</b>	<b>611</b>	<b>0</b>
ACTION LOGEMENT				611	0	611	611	0
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>				<b>1 708</b>	<b>- 283</b>	<b>1 425</b>	<b>1 425</b>	<b>0</b>
détenus dans les sociétés suivantes :								
SARL Editions FFMC	4			2	0	2	2	0
SAS LCDM	4 000			40	0	40	40	0
SCI GEMA	2			30	0	30	30	0
OFI Partenariats	14 999			179	0	179	179	0
ALTIMA COURTAGE	2			4	- 4	0	0	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	710	0
ALTIMA	4 574			457	- 279	178	178	0
MATMUT Protection Juridique	5 000			37	0	37	37	0
IMA	9 931			245	0	245	245	0
IMA G.I.E.	3 750			4	0	4	4	0
<b>Total Prêts et titres de participation</b>				<b>2 319</b>	<b>- 283</b>	<b>2 036</b>	<b>2 036</b>	<b>0</b>

## Créances pour dépôts espèces - acceptation

Dépôts en espèces - Acceptation				248	0	248	248	0
<b>Total Créances pour dépôts espèces</b>				<b>248</b>	<b>0</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>0</b>
<b>Total des placements</b>				<b>170 317</b>	<b>- 6 479</b>	<b>163 838</b>	<b>177 428</b>	<b>102 673</b>

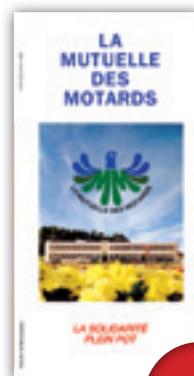
# Annexe 2 États réglementaires

## ► État récapitulatif des placements

Nature des placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values potent.N	+ Values potent.N-1
<b>Immeubles</b>	<b>12 049</b>	<b>5 547</b>	<b>8 660</b>	<b>3 113</b>	<b>4 037</b>
<b>Valeurs mobilières</b>	<b>155 701</b>	<b>156 007</b>	<b>166 484</b>	<b>10 477</b>	<b>10 502</b>
<b>Valeurs mobilières relevant de l'article R 332-19</b>	<b>103 386</b>	<b>103 692</b>	<b>109 721</b>	<b>6 029</b>	<b>8 923</b>
Obligations	103 386	103 692	109 721	6 029	8 923
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
<b>Autres valeurs mobilières relevant de l'article R 332-20</b>	<b>52 315</b>	<b>52 316</b>	<b>56 763</b>	<b>4 448</b>	<b>1 579</b>
O.P.C.V.M. Monétaires	17 279	22 392	17 279	0	144
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	6 627	7 686	6 842	215	277
O.P.C.V.M. Taux Variable	5 625	8 348	6 240	615	837
O.P.C.V.M. Actions	14 836	11 654	17 643	2 807	197
O.P.C.V.M. Fonds Alternatifs	600	600	465	-135	-110
F.C.P.R. Infravia	1 209	839	1 287	78	72
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	6 140	3 065	7 007	868	162
<b>PRÊT ET TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>2 319</b>	<b>2 036</b>	<b>2 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DÉPÔTS EN ESPÈCE REÇUS POUR ACCEPTATION</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>248</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>170 317</b>	<b>163 838</b>	<b>177 428</b>	<b>13 590</b>	<b>14 539</b>

# 30 ans d'engagement

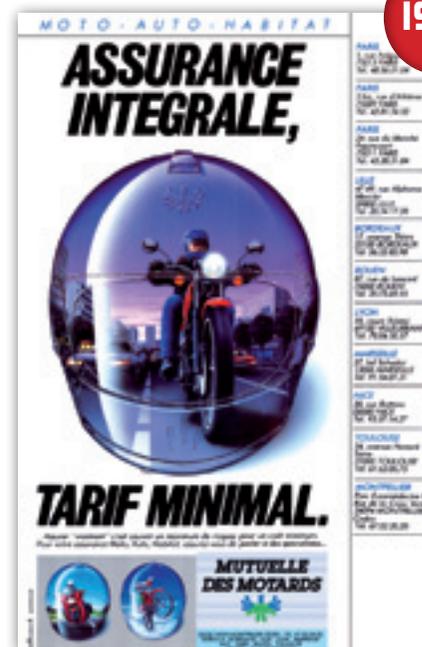
1983 /85



1986

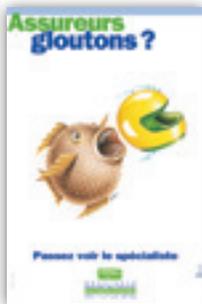


1987 /89

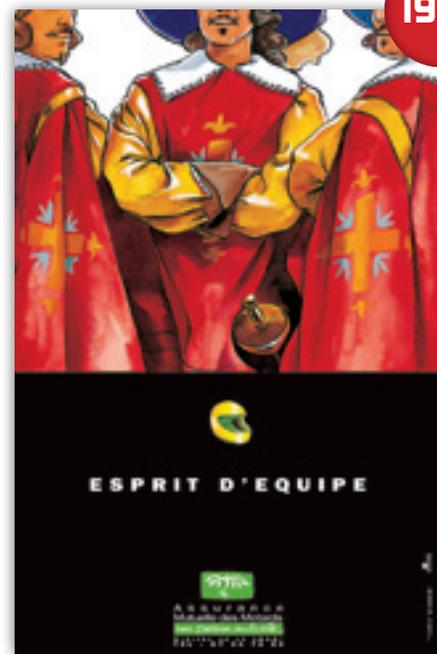




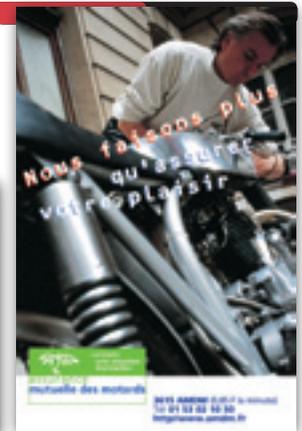
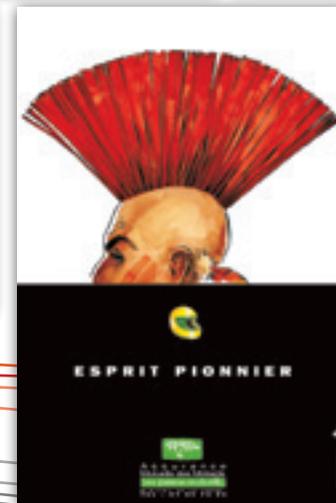
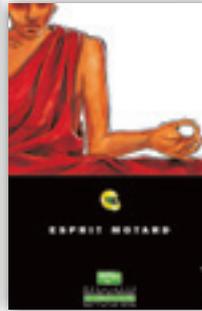
# Nos campagnes



1995



1996



1997





# Nos campagnes

2002

**Défaut de jeunesse**  
Pour assurer votre **cyclo**, on ne vous traite pas comme ça  
Bienvenue à la Mutuelle

**Age suspect**  
Pour assurer votre **50 cm³**, on ne vous traite pas comme ça  
Bienvenue à la Mutuelle

2001

**ARRÊTEZ DE ME VOIR MOUS OUI AMIS**

N°Azur 810 409 409  
www.amden.fr

Pour vous **faire entendre**

**Vous avez trouvé à qui parler**

mutuelle des motards

vous avez trouvé à qui parler  
Assurance des motards

vous avez trouvé à qui parler  
Assurance motards

Les 20 ans de la Mutuelle des Motards  
10 ans de votre vie.

QUAND VOUS RESTEZ PLUS LOUÉS À LA MUTUELLE  
Économisez jusqu'à 21 %

2003

Pour faire le bon choix

**Vous avez trouvé à qui parler**

Pour assurer les plus jeunes

**Vous avez trouvé à qui parler**

mutuelle des motards

VOTRE CONTRAT HABITATION TOTALEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS.

mutuelle des motards  
Vous avez trouvé à qui parler

# Nos campagnes

2004

Nous avons la même optique que vous.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

2006 / 07

Pour vous défendre la Mutuelle des Motards ne lâche pas prise.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

2005

Et sur deux-roues t'as essayé!

Nous avons le contrat qui va avec tout ça.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

Regardez les choses en face, une seule assurance défend vos droits.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

Il fallait bien que quelqu'un se penche sérieusement sur l'assurance side-car.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

Il y a des héritages que vous pouvez léguer sans vous ruiner.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

Nous savons aussi être terre à terre.

mutuelle des motards  
Entre nous, on se comprend.

EFMC  
ARIM  
LOUIS

Offre L'assurance  
www.mutuelle.fr  
01 40 00 00 00

# Nos campagnes

**Engagement formation**

La Mutuelle des Motards en 120

**ça rassure!**

mutuelle des motards

**Engagement innovation**

Votre moto aussi remboursée au prix d'achat (jusqu'à 30 mois)

**ça rassure!**

mutuelle des motards

**Engagement habitat**

Pour votre Malinque habitation, choisissez le spécialiste !

**ça rassure!**

Contactez-nous sur **0 825 129 129** ou sur **amdm.fr**

mutuelle des motards

2008

**Engagement prix**

En 2008, on serre encore nos tarifs !

**ça rassure!**

Contactez-nous sur **0 825 129 129** ou sur **amdm.fr**

mutuelle des motards

**Engagement innovation**

Avec le contrat "Moto de circuit", faites-vous plaisir, roulez en toute sérénité !

**ça rassure!**

Contactez-nous sur **0 825 129 129** ou sur **amdm.fr**

mutuelle des motards

**Engagement prix**

La Mutuelle des Motards en 120

**ça rassure!**

mutuelle des motards

2009

**CONTENU DU TOP-CASE ASSURÉ**

SI TOUTEFOIS ON PARVIENT À LE VOLER.



**mutuelle des motards**

**ça rassure.**

**ÉQUIPEMENT REMBOURSÉ**

EN CAS DE ACCIDENT, VOUS N'AVEZ PAS À CAISSER



**mutuelle des motards**

**ça rassure.**

**PROTECTION RAPPROCHÉE**

PROTEGEZ VOS BIENS EN TOUS CAS



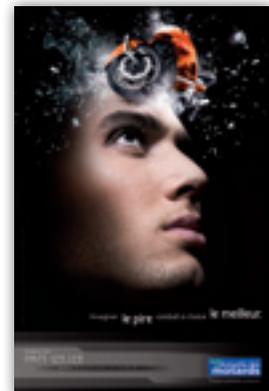
**mutuelle des motards**

**ça rassure.**

# Nos campagnes



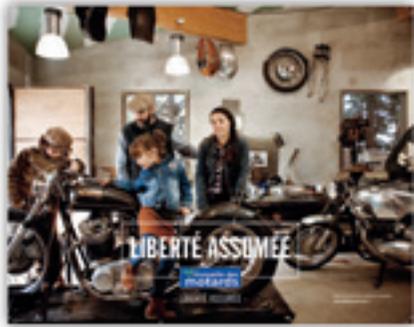
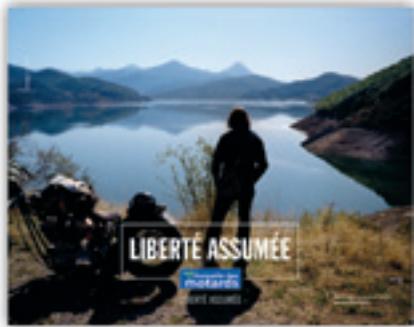
2010



2011 / 12









Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Parc Euromédecine, rue de la Croix Verte  
34294 Montpellier cedex 5  
Tél. : 0 825 129 129 / [www.mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr)

Conception et réalisation : Service Communication de la Mutuelle des Motards  
Crédits photos : Luc Jennepin, Photogravure : Atelier six Montpellier

